Ressources humaines et Développement social Canada
Human Resources and Social Development Canada

Les gens • Les partenariats • Le savoir

Programme canadien de prêts aux étudiants

Rapport annuel 2004-2005

HRIC-120-04-07

Canada

Vous pouvez obtenir des exemplaires imprimés supplémentaires de cette publication en indiquant le numéro de catalogue HRIC-120-03-07 au :

Services des publications
Ressources humaines et Développement social Canada
140, Promenade du Portage
Phase IV, niveau 0
Gatineau (Québec)
K1A 0J9

Télécopieur : 819-953-7260
Courriel : publications@hrsdc-rhdcc.gc.ca

Médias substituts disponibles sur demande.
Veuillez composer le 1 866 386-9624 (sans frais) sur un téléphone à clavier.

N.B. Dans le présent rapport, le genre masculin est utilisé sans aucune discrimination et uniquement dans le but d'alléger le texte.

© Sa Majesté la Reine du Chef du Canada 2007

Nº de cat. : HS45-2005
ISBN : 978-0-662-49749-3

Imprimé au Canada

TABLE DES MATIÈRES

RÉSUMÉ ..... **vi**

CHAPITRE 1. INTRODUCTION **1**

CHAPITRE 2. CONTEXTE **3**

A. RÉGIMES DE PRÊTS D'ÉTUDES CANADIENS 4
Prêts en cours d'études 5
Prêts en cours de remboursement 5

B. RÔLES ET RESPONSABILITÉS 6

C. ACTIVITÉS ET LOGIQUE DU PROGRAMME 6

D. FACTEURS EXTERNES INFLUANT SUR LE RENDEMENT 8
Autres mesures gouvernementales d'aide financière aux étudiants 8

E. AMÉLIORATIONS APPORTÉES AU PROGRAMME DURANT L'ANNÉE DE PRÊT 2004-2005 9
Intégration des prêts d'études canadiens et des prêts aux étudiants du Nouveau-Brunswick 9
Budget fédéral de 2004 9
Budget de 2005 10

F. GESTION DES RISQUES 10
Agrément des établissements d'enseignement 10
Vérifications financières 11

CHAPITRE 3. PROFIL DÉMOGRAPHIQUE DES EMPRUNTEURS **13**

A. EMPRUNTEURS SELON L'ÉTAT CIVIL 14

B. EMPRUNTEURS SELON L'ÂGE 15

C. EMPRUNTEURS SELON LE SEXE 15

D. EMPRUNTEURS SELON LE NIVEAU D'ÉTUDES 16

E. MOBILITÉ : OÙ VONT LES EMPRUNTEURS POUR ÉTUDIER 16
Mobilité selon le type d'établissement 17

CHAPITRE 4. VERSEMENT DES PRÊTS D'ÉTUDES CANADIENS **19**

A. PRÊTS D'ÉTUDES À TEMPS PLEIN 20
Prêts d'études à temps plein selon la province ou le territoire 20
Prêts d'études à temps plein selon le type d'établissement 21

B. PRÊTS D'ÉTUDES À TEMPS PARTIEL 21
Prêts d'études à temps partiel selon la province ou le territoire 22
Prêts d'études à temps partiel selon le type d'établissement 22

C. SUBVENTIONS CANADIENNES POUR ÉTUDES 22
Étudiants ayant des personnes à charge 22
Étudiants ayant une incapacité permanente 23
Étudiants dans le besoin ayant une incapacité permanente 23
Étudiants à temps partiel dans le besoin 24
Étudiantes au doctorat 24

CHAPITRE 5. GESTION DU REMBOURSEMENT DU PRÊT 25

A. ENDETTEMENT DES TITULAIRES DE PRÊTS D'ÉTUDES CANADIENS 26
Endettement selon la province ou le territoire 26
Endettement selon le type d'établissement et l'âge 27
Endettement selon le sexe et le type d'établissement 29

B. EXEMPTION D'INTÉRÊTS 29
Bénéficiaires d'une exemption d'intérêts selon le type d'établissement 30
Bénéficiaires d'une exemption d'intérêts selon le sexe 30
Bénéficiaires d'une exemption d'intérêts selon l'âge 30

C. RÉDUCTION DE LA DETTE EN COURS DE REMBOURSEMENT 30

Étude approfondie : Recours à l'exemption d'intérêts 31

CHAPITRE 6. RÉSULTATS DU PROGRAMME 33

A. ENGAGEMENT ENVERS L'ACCESSIBILITÉ 34

B. EXPÉRIENCE DE PRÊT POSITIVE 34

C. SENSIBILISATION ACCRUE 35
Connaissance du PCPE 35
Ciblétudes 35

D. DÉFAUT DE REMBOURSEMENT DES PRÊTS D'ÉTUDES CANADIENS 36
Taux de défaut de remboursement des prêts directs sur une période de trois ans 36

Prévention des cas de défaut de remboursement – le Programme de counseling préconsolidation 38

CHAPITRE 7. DONNÉES FINANCIÈRES 39

A. TABLEAUX FINANCIERS CONSOLIDÉS RELATIFS AUX PRÊTS D'ÉTUDES CANADIENS 40
Entité comptable 40
Méthode de comptabilité 40
Politiques comptables particulières 40

ANNEXES 54

ANNEXE A : PORTEFEUILLE DES PRÊTS D'ÉTUDES CANADIENS 46

ANNEXE B : EMPRUNTEURS SELON L'ÉTAT CIVIL 47

ANNEXE C : EMPRUNTERS SELON L'ÂGE 48

ANNEXE D : EMPRUNTEURS SELON LE SEXE 49

ANNEXE E : EMPRUNTEURS SELON LE NIVEAU D'ÉTUDES 50

ANNEXE F : MOBILITÉ DES EMPRUNTEURS D'UNE PROVINCE À L'AUTRE
Années de prêt 2002-2003 et 2003-2004 51

ANNEXE G : PRÊTS À TEMPS PLEIN PAR TYPE D'ÉTABLISSEMENT 52

ANNEXE H : PRÊTS À TEMPS PARTIEL, SELON LA PROVINCE ET LE TERRITOIRE ET SELON LE TYPE D'ÉTABLISSEMENT 53

ANNEXE I : ENDETTEMENT – PRÊT D'ÉTUDES CANADIEN 54

ANNEXE J : EXEMPTION D'INTÉRÊTS 56

Vision

Le Programme canadien de prêts aux étudiants vise à offrir à tous les Canadiens la possibilité d'acquérir les connaissances et les compétences dont ils ont besoin pour jouer un rôle actif dans l'économie et la société.

Mission

Le Programme canadien de prêts aux étudiants (PCPE) cherche à favoriser l'accès aux études postsecondaires des étudiants qui ont des besoins financiers reconnus :

- ***en accordant*** des prêts et des bourses aux personnes admissibles;
- ***en élaborant et en mettant en œuvre*** des politiques qui assurent un juste équilibre entre les exigences en matière de reddition de comptes, d'intégrité et d'adaptation aux besoins changeants des étudiants et de la société;
- ***en fournissant*** aux étudiants et à leur famille l'information qui leur permettra de faire des choix éclairés;
- ***en renforçant et en améliorant*** la prestation des services, ce qui se traduirait par une plus grande satisfaction de la clientèle;
- ***en assurant*** le développement et le renouvellement d'une main-d'œuvre valorisée, qualifiée et motivée dans le cadre du PCPE; et
- ***en renforçant*** des partenariats avec les partenaires fédéraux, provinciaux et territoriaux, les intervenants et les organisations étudiantes, et en les améliorant.

Mandat

Le mandat du PCPE consiste à promouvoir l'accès aux études postsecondaires en fournissant de l'aide financière sous forme de prêts ou de bourses aux étudiants admissibles, en fonction de leurs besoins financiers, et ce, indépendamment de leur province ou territoire de résidence.

Mandat statutaire

Les prêts d'études canadiens consentis avant le 1er août 1995 (prêts étudiants garantis)[1] sont régis conformément à la *Loi fédérale sur les prêts aux étudiants* et à son règlement. Les prêts d'études à risques partagés[2] (d'août 1995 à juillet 2000) à financement direct[3] (d'août 2000 à aujourd'hui) sont régis par la *Loi fédérale sur l'aide financière aux étudiants* et par son règlement.

Bien que l'aide financière soit principalement accordée dans le cadre d'un programme de prêts, l'article 15 de la *Loi fédérale sur l'aide financière aux étudiants* autorise le PCPE à accorder des subventions non remboursables ciblées. Ces subventions non remboursables sont consenties aux étudiants ayant une incapacité permanente, aux femmes poursuivant des études doctorales, aux étudiants à temps partiel dans le besoin, aux étudiants dans le besoin ayant une incapacité permanente et aux étudiants ayant des personnes à charge.

1 En vertu du régime de prêts garantis, le gouvernement fédéral garantit aux prêteurs le remboursement des prêts d'études canadiens.

2 Dans le cadre du régime à risques partagés, le gouvernement fédéral a versé à neuf prêteurs privés une prime de 5 % pour avoir accepté le risque de ne pas se faire rembourser.

3 Depuis août 2000, le gouvernement fédéral finance directement les prêts et a attribué des contrats à des tiers fournisseurs de services pour administrer le processus de prêt. La *Loi fédérale sur l'aide financière aux étudiants* et son règlement ont été modifiés en 2000 pour permettre le financement direct des prêts.

RÉSUMÉ

Le *Rapport annuel du Programme canadien de prêts aux étudiants* (PCPE) a pour but d'informer le Parlement et les Canadiens du rendement du PCPE pour l'année de prêt 2004-2005 (du 1er août 2004 au 31 juillet 2005) et de leur fournir des renseignements financiers détaillés pour l'exercice 2004-2005 (du 1er avril 2004 au 31 mars 2005).

Toutes les données contenues dans le présent rapport représentent **seulement la part fédérale** d'un prêt ou d'une bourse d'études. Il est possible que les étudiants aient aussi reçu des prêts et des subventions provinciaux.

CONTEXTE

Partenariats fédéraux, provinciaux et territoriaux

Le gouvernement du Canada administre le PCPE et d'autres formes d'aide financière aux étudiants conjointement avec neuf provinces participantes et le Yukon. Il fait des versements compensatoires au Québec, aux Territoires du Nord-Ouest et au Nunavut pour qu'ils puissent gérer leurs propres programmes d'aide financière aux étudiants, puisqu'ils ne participent pas directement au PCPE.

La valeur totale du portefeuille du PCPE pour l'ensemble des prêts (prêts pour des études en cours et prêts en cours de remboursement) était de 10,6 milliards de dollars au 31 mars 2005, soit une augmentation de 13,7 millions de dollars par rapport à l'exercice précédent.

Régimes canadiens de prêts aux étudiants

Depuis le 1er août 2000, le gouvernement du Canada finance directement les prêts d'études canadiens aux emprunteurs. Avant cela, le PCPE a accordé des prêts dans le cadre du régime de prêts garantis et du régime à risques partagés. Par conséquent, le portefeuille total du PCPE inclut les trois méthodes d'administration des prêts aux emprunteurs : le régime de prêts garantis, le régime à risques partagés et le financement direct des prêts.

- La valeur totale du portefeuille du PCPE pour l'ensemble des prêts (prêts pour des études en cours et prêts en cours de remboursement) était de 10,6 milliards de dollars au 31 mars 2005, soit une augmentation de 13,7 millions de dollars par rapport à l'exercice précédent.
  - 4,1 milliards de dollars (38 %) étaient dus par des emprunteurs qui poursuivent leurs études.
  - 6,5 milliards de dollars (62 %) étaient dus par des emprunteurs qui remboursent leur prêt.

Améliorations apportées au programme durant l'année de prêt 2004-2005

En mai 2005, le gouvernement du Nouveau-Brunswick a signé un accord d'intégration avec le gouvernement du Canada. L'intégration simplifie et rationalise les processus de demande et de remboursement des prêts étudiants en utilisant un cadre administratif commun. Les provinces de l'Ontario, de la Saskatchewan et de Terre-Neuve-et-Labrador ont aussi signé des accords d'intégration.

Le budget de 2004 prévoyait des modifications importantes au PCPE, qui devaient entrer en vigueur durant l'année de prêt 2005-2006. Par conséquent, le présent rapport n'aborde pas les répercussions que ces modifications ont pu avoir. Les annonces incluaient ce qui suit :

- une augmentation de la limite hebdomadaire de prêt, qui est passée de 165 $ à 210 $.
- une réduction de la contribution parentale prévue dans le cas des familles à revenu moyen. Les étudiants de ces familles recevront une aide financière supplémentaire pouvant atteindre 2 550 $ par famille afin de poursuivre leurs études.
- l'inclusion des coûts d'achat de matériel informatique dans les coûts admissibles liés à l'achat de livres et de fournitures.
- l'introduction d'une subvention canadienne d'accès pour étudiants de familles à faible revenu pour aider les étudiants de première année issus d'une famille à faible revenu et qui demandent un prêt pour la première fois.
- l'introduction d'une subvention canadienne d'accès pour étudiants ayant une incapacité permanente afin d'accorder aux étudiants

admissibles une subvention pouvant atteindre 2 000 $ pour les aider à réduire les obstacles liés à leur incapacité. Cette subvention, en vigueur depuis le 1er août 2005, remplace la Subvention canadienne pour études à l'intention des étudiants dans le besoin ayant une incapacité permanente. En outre, les étudiants ayant une incapacité permanente peuvent être admissibles à une subvention canadienne pour études pouvant atteindre 8 000 $ par année de prêt. Cette subvention peut les aider à assumer les coûts exceptionnels liés aux études et encourus en raison de leur incapacité.

- une augmentation de 5 % des seuils de revenu donnant droit à une exemption d'intérêts, et une augmentation du montant maximal de réduction de la dette en cours de remboursement, qui passe de 20 000 $ à 26 000 $.
- une augmentation des frais administratifs payés aux administrations participantes.

Autres modifications au PCPE prévues dans le budget de 2005

- À compter du 29 juin 2005, l'admissibilité à la radiation de dette en cas de décès ou d'incapacité permanente sera élargie.

Gestion du risque

Le PCPE a subi beaucoup de changements. Cependant, Ressources humaines et Développement social Canada continue à s'assurer que le PCPE et son portefeuille tiennent compte des risques.

Le PCPE a cerné six facteurs de risque que l'on doit réduire au minimum. Il s'agit des facteurs suivants :

- rendement du portefeuille;
- passation d'un nouveau contrat avec le fournisseur de services choisi;
- satisfaction des clients en matière de services à la clientèle;
- maintien des relations avec les provinces et les territoires;
- appui des partenaires d'exécution de Ressources humaines et Développement social Canada[4]; et
- ressources humaines et capacité.

On a trouvé des stratégies d'atténuation pour chacun de ces six facteurs, et on les a intégrées dans un plan d'action en matière de gestion des risques devant être mis en œuvre en 2004-2005 et dans les années à venir. On a fait ressortir deux stratégies importantes dans le plan d'action : la désignation des établissements d'enseignement et les vérifications financières.

Par exemple, on a élaboré un Cadre des politiques d'agrément pancanadien qui contribuera à guider les provinces ou territoires dans l'élaboration de leurs propres politiques d'agrément. Ce cadre permettra de protéger les investissements des étudiants et des contribuables. En outre, le PCPE a réalisé bon nombre de vérifications financières afin de s'assurer d'une exécution adéquate des programmes et de l'intégrité des états financiers.

PROFIL DÉMOGRAPHIQUE DES EMPRUNTEURS

Durant l'année de prêt 2004-2005 :

- Les étudiants à temps plein qui recevaient des prêts d'études canadien étaient plus susceptibles d'être célibataires (84,5 %) que mariés (9,2 %). Parmi ceux étudiant à temps partiel, la majorité étaient célibataires (70,4 %), tandis que 18 % étaient mariés. Les étudiants qui étaient séparés, divorcés ou veufs et ceux qui n'ont pas répondu à cette question représentaient 6,3 % des emprunteurs étudiant à temps plein et 11,6 % des emprunteurs étudiant à temps partiel.
- Des emprunteurs étudiant à temps plein, 46,9 % (158 171) étaient âgés de 21 ans et moins, 29,8 % (100 423) étaient âgés de 22 à 25 ans, 10,4 % (35 193) étaient âgés de 26 à 29 ans, et 12,9 % (43 469) avaient 30 ans ou plus.
- Le nombre d'emprunteuses était plus élevé que le nombre d'emprunteurs. En effet, les femmes représentaient 60 % du portefeuille des emprunteurs étudiant à temps plein, et les hommes en représentaient 40 %. Chez les emprunteurs étudiant à temps partiel, les femmes représentaient 67,9 %, et les hommes 32,7 %

En effet, les femmes représentaient 60 % du portefeuille des emprunteurs étudiant à temps plein, et les hommes en représentaient 40 %.

[4] En janvier 2006, le premier ministre a annoncé la fusion de Ressources humaines et Développement des compétences Canada et de Développement social Canada en une seule organisation : Ressources humaines et Développement social Canada.

- La majorité des emprunteurs étudiant à temps plein (56,2 %) étaient inscrits à un programme de premier cycle, et 39,4 % étaient inscrits à un programme menant à un certificat (ou à un programme ne menant pas à un diplôme) et dispensé dans un établissement privé, un collège ou une université. Les 4,3 % restants étaient des étudiants à la maîtrise ou au doctorat. Un total de 43,3 % des emprunteurs étudiant à temps partiel étaient inscrits dans des programmes de premier cycle, 53,6 % d'entre eux étaient inscrits dans des programmes n'aboutissant pas à un diplôme, et seulement 2,9 % étaient des étudiants à la maîtrise ou au doctorat.
- Un total de 88,7 % des emprunteurs étudiant à temps plein sont restés dans leur province ou leur territoire d'origine pour étudier, tandis que 11,3 % (38 136) sont allés étudier à l'extérieur de leur province ou de leur territoire.

VERSEMENT DES PRÊTS D'ÉTUDES CANADIENS

Prêts d'études à temps plein

Durant l'année de prêt 2004-2005 :

- Le PCPE a accordé des prêts à 40,3 % des étudiants à temps plein poursuivant des études postsecondaires. Sur les 836 000 étudiants inscrits au postsecondaire dans les administrations participant au PCPE, 337 256 étudiants à temps plein ont reçu des prêts, pour un total de 1,6 milliard de dollars.
- Environ 455 000 emprunteurs ont reçu des bonifications d'intérêts pendant leurs études, alors que le gouvernement du Canada a bonifié les intérêts sur les prêts aux étudiants en cours d'études pour un total de 180 millions de dollars.
- En moyenne, chaque emprunteur étudiant à temps plein a reçu un prêt de 4 829 $.
- Près de la moitié de tous les emprunteurs (49,6 %) provenaient de l'Ontario, ce qui constitue une augmentation de 4,5 % du nombre d'emprunteurs depuis l'année de prêt 2003-2004. La Colombie-Britannique a le deuxième pourcentage d'emprunteurs en importance (17,7 %).
- La proportion d'emprunteurs étudiant à temps plein dans une université (56,3 %) ou un collège (32,8 %) est restée relativement stable par rapport à 2003-2004.

Prêts d'études à temps partiel

Durant l'année de prêt 2004-2005 :

- Un montant de 4,6 millions de dollars a été versé à 2 572 étudiants à temps partiel qui représentaient moins de 1 % du nombre total des emprunteurs.
- L'Alberta a continué à avoir le pourcentage le plus élevé d'emprunteurs étudiant à temps partiel (36,2 %), suivie de l'Ontario avec 26,4 %.
- Un total de 50 % des emprunteurs étudiant à temps partiel allaient à l'université, 39,5 % étaient inscrits au collège et 10,5 % fréquentaient un établissement privé.

Subventions canadiennes pour études

Les Subventions canadiennes pour études (SCE) fournissent une aide non remboursable aux étudiants admissibles qui reçoivent un prêt d'études canadien et qui sont dans une des situations suivantes : ils ont des personnes à charge; ils ont une incapacité permanente; ils sont dans le besoin et ont une incapacité permanente; ils étudient à temps partiel et sont dans le besoin; ou ils sont de sexe féminin et poursuivent des études doctorales.

Durant l'année de prêt 2004-2005 :

- On a consenti des SCE à 53 404 emprunteurs, pour un coût d'environ 83,9 millions de dollars.
- Environ 15,7 % de tous les emprunteurs ont reçu une SCE.
- La majorité des SCE (72,7 %) ont été remises à des emprunteurs qui avaient des personnes à charge, pour un total de 57,6 millions de dollars.
- On a consenti des SCE à 7 470 étudiants ayant une incapacité permanente, pour un total de 17,4 millions de dollars, soit 14 % de toutes les SCE émises.
- On a consenti des SCE à 2 914 étudiants dans le besoin ayant une incapacité permanente, pour un total de 4,6 millions de dollars, soit 5,4 % de l'ensemble des SCE.
- On a consenti des SCE à 3 977 étudiants à temps partiel dans le besoin, pour un total de 3,6 millions de dollars, soit 7,4 % de toutes les SCE.
- On a consenti des SCE à 236 femmes poursuivant des études doctorales, pour un total de 673 270 $.

GESTION DU REMBOURSEMENT DU PRÊT

Une fois que les emprunteurs étudiant à temps plein ont terminé leurs études, l'intérêt sur leur prêt commence à s'accumuler immédiatement. Toutefois, ils n'ont pas à effectuer des paiements pendant les six mois qui suivent la fin de leurs études.

Endettement moyen relatif aux prêts d'études canadiens

L'endettement renvoie au montant qu'un emprunteur doit au PCPE quand il commence à rembourser. Il convient de signaler que les étudiants peuvent aussi devoir des prêts étudiants provinciaux ou territoriaux. Durant l'année de prêt 2004-2005 :

- En moyenne, les emprunteurs devaient 11 051 $ au PCPE à la fin de leurs études ou après l'abandon de celles-ci.
- Environ 43 % des emprunteurs qui en sont au remboursement de leur prêt devaient plus de 10 000 $ au PCPE.
- C'est à l'Île-du-Prince-Édouard et en Nouvelle-Écosse qu'il y a eu les plus importantes augmentations des montants dus comparé à l'année de prêt précédente (1 187 $ et 926 $, respectivement). L'Ontario et l'Alberta ont eu les plus petites augmentations (137 $ et 396 $, respectivement).
- En moyenne, les emprunteurs fréquentant l'université devaient 14 342 $ à la fin de leurs études, tandis que les emprunteurs au niveau collégial devaient en moyenne 8 845 $. La dette moyenne des emprunteurs fréquentant des établissements privés a augmenté de 200 $, passant de 8 131 $ en 2003-2004 à 8 331 $ en 2004-2005.
- Les emprunteurs âgés de 30 ans ou plus avaient une dette moins élevée (13 055 $) que les emprunteurs âgés de 26 à 29 ans (14 010 $). Les emprunteurs âgés de 22 à 25 ans devaient en moyenne 10 439 $ et ceux de moins de 21 ans devaient en moyenne 5 704 $.
- En moyenne, les femmes devaient 494 $ de plus que les hommes. Cependant, la moyenne du montant dû par les femmes et les hommes a augmenté comparé à l'année de prêt 2003-2004. Les femmes devaient 11 257 $, et les hommes devaient 10 763 $, une augmentation de 445 $ et de 371 $, respectivement, depuis 2003-2004.

Exemption d'intérêts

Les emprunteurs qui bénéficient d'une exemption d'intérêts ne sont pas tenus de payer les intérêts ni le capital impayé de leur prêt d'études canadien, et ce, pour des périodes de six mois à la fois. Durant l'année de prêt 2004-2005 :

- Le nombre de personnes qui bénéficient d'une exemption d'intérêts a continué à diminuer, passant de 117 520 en 2003-2004 à 108 188 en 2004-2005.
- Les coûts liés à l'exemption d'intérêts ont aussi diminué, passant de 71,6 millions de dollars en 2003-2004 à 64,8 millions de dollars en 2004-2005.
- Au total, 41,6 % des personnes qui bénéficient d'une exemption d'intérêts fréquentaient l'université (45 017), 36,9 % fréquentaient un collège et 21,1 % fréquentaient un établissement privé.
- Le plus important groupe d'emprunteurs bénéficiant d'une exemption d'intérêts est celui des 30 ans et plus (36,9 %), suivi des 22 à 25 ans (29,9 %).

Réduction de la dette en cours de remboursement

La réduction de la dette en cours de remboursement (RDR) réduit le capital du prêt d'études canadien des emprunteurs et réduit leurs paiements mensuels à un niveau abordable selon leur revenu. Durant l'année de prêt 2004-2005, 5 029 emprunteurs de prêt d'études canadien en ont bénéficié, au coût total de 36,1 millions de dollars.

RÉSULTATS DU PROGRAMME

Les objectifs du PCPE dépassent la simple distribution de prêts et de subventions aux étudiants. Le régime de financement direct des prêts est conçu pour respecter l'engagement du gouvernement en matière d'accessibilité, en faisant en sorte que le prêt soit une expérience positive, en mieux informant les étudiants et en veillant au rendement du programme, à son intégrité et à la responsabilisation.

Engagement envers l'accessibilité

Afin de mesurer les répercussions du programme sur l'accessibilité, le PCPE a mené une enquête de suivi auprès de jeunes âgés de 17 à 30 ans qui se sont ou non inscrits à des études postsecondaires[5]. L'enquête a permis d'en arriver aux conclusions suivantes :

- Un total de 21 % des jeunes actuellement inscrits dans un programme d'études postsecondaires ont reçu des prêts étudiants du gouvernement[6] durant l'année d'études en cours.
- Trente-trois pour cent (33 %) des emprunteurs auraient retardé leurs études, et 24 % les auraient tout simplement arrêtées s'ils n'avaient pas reçu un prêt.

[5] Createc+ : *Special Investment Fund – 2005 SIF Omnibus Survey* (juin 2005).

[6] Les prêts étudiants du gouvernement renvoient aux prêts étudiants des gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux.

- De ceux qui n'étaient pas inscrits dans un établissement d'enseignement postsecondaire, 12 % ont indiqué que l'incapacité de recevoir un prêt étudiant du gouvernement était un obstacle les empêchant de s'inscrire dans un programme d'études postsecondaires.

Expérience de prêt positive

Le PCPE a aussi réalisé une enquête auprès des emprunteurs afin de les questionner sur leur expérience et d'évaluer leur satisfaction quant au prêt. Selon les résultats, le niveau de satisfaction a augmenté comparé à 2004. De manière générale, 70 % des clients étaient satisfaits de la qualité du service offert par le Centre de service national de prêts aux étudiants (CSNPE), par rapport à 60 % l'année dernière.

De manière générale, 70 % des clients étaient satisfaits de la qualité du service offert par le Centre de service national de prêts aux étudiants (CSNPE), par rapport à 60 % l'année dernière.

Un important prédicteur de la satisfaction consiste à savoir si les emprunteurs ont reçu leur paiement à temps pour acquitter leurs droits de scolarité sans payer de pénalité. Les emprunteurs qui ont reçu leur prêt à temps étaient deux fois plus susceptibles de dire qu'ils étaient satisfaits du temps d'attente pour recevoir leur prêt.

Sensibilisation accrue

Connaissance du PCPE

Afin d'améliorer l'accès aux études postsecondaires, on doit s'assurer que les jeunes connaissent les programmes et les services qui leur sont offerts afin de les aider à payer leurs études.

Lors d'une enquête que le PCPE a menée auprès de jeunes âgés de 17 à 30 ans[7], on a posé diverses questions aux répondants concernant leur connaissance du PCPE. Un total de 62 % des répondants connaissaient le PCPE.

Site Web de Ciblétudes

Le site Web de Ciblétudes (**www.cibletudes.ca**) fournit des renseignements sur le PCPE. En 2004-2005, le site a été présenté à l'occasion de 17 événements nationaux liés à l'éducation, et environ 50 000 brochures de Ciblétudes ont été distribuées dans plus de 3 000 écoles secondaires du Canada.

Une enquête auprès de la population générale des jeunes menée en 2004-2005 a conclu que 49 % des jeunes ont cherché à obtenir des renseignements sur l'éducation postsecondaire dans une période de un an. Quarante-quatre pour cent (44 %) utilisaient Internet pour trouver ces renseignements. De ce nombre, 11 % ont visité le site Web de Ciblétudes ou du CSNPE, et 22 % ont visité un site Web provincial[8].

Défauts de remboursement des prêts d'études canadiens

On détermine que les emprunteurs de prêts d'études canadiens financés directement sont en défaut de remboursement quand leurs paiements sont en retard de plus de 270 jours. Le taux général de non-remboursement anticipé des prêts directs sur une période de trois ans, à l'échelle canadienne, durant l'année de prêt 2004-2005 était évalué à 25,4 %. C'est là une diminution de 5 % depuis l'année de prêt 2003-2004.

Les taux de non-remboursement prévus étaient de 18,3 % pour les emprunteurs qui fréquentaient l'université, de 25,5 % pour les emprunteurs qui fréquentaient un collège et de 45,1 % pour ceux qui fréquentaient un établissement privé.

Selon des études menées par le PCPE, beaucoup de problèmes peuvent contribuer au défaut de remboursement d'un prêt d'études canadien, y compris la complexité du programme et les connaissances et la compréhension limitées des mesures d'aide au remboursement.

Prévention des situations de défaut de remboursement – Programme de counseling préconsolidation

Dans le cadre du Programme de counseling préconsolidation, on a téléphoné aux emprunteurs représentant un risque moyen à élevé et on leur a fourni des renseignements sur les modalités de remboursement et les programmes d'aide au remboursement, au besoin. On a organisé des groupes de discussion afin d'évaluer l'efficacité de ce programme. Avant l'appel, les participants croyaient qu'ils avaient une connaissance limitée des types d'aide au remboursement accessibles. De manière générale, l'appel a été bien accueilli. Les participants estimaient qu'on avait confirmé et clarifié certains renseignements de base sur le prêt, comme le montant des paiements et les échéances, et rappelé aux emprunteurs leurs obligations de remboursement.

7 Createc+ : *Special Investment Fund – 2005 SIF Omnibus Survey* (juin 2005).

8 Createc+ : *Special Investment Fund – 2005 SIF Omnibus Survey* (juin 2005).

Chapitre 1
Introduction

INTRODUCTION

Le *Rapport annuel du Programme canadien de prêts aux étudiants* (PCPE) a pour but d'informer le Parlement et les Canadiens du rendement du PCPE pour l'année de prêt 2004-2005 (du 1er août 2004 au 31 juillet 2005) et de leur fournir des renseignements financiers détaillés pour l'exercice 2004-2005 (du 1er avril 2004 au 31 mars 2005).

Le présent rapport constitue non pas un document stratégique ni un rapport de recherche, mais un résumé des activités de programme importantes qui permet d'informer les lecteurs de la situation actuelle du PCPE. Il convient aussi de souligner que toutes les données contenues dans le présent rapport représentent **seulement la part fédérale** d'un prêt ou d'une bourse d'études. Il est possible que les étudiants aient aussi reçu des prêts et des subventions provinciaux.

Dans un premier temps, le rapport fournit des renseignements contextuels sur le PCPE, y compris les rôles et les responsabilités, la logique du programme, les facteurs externes qui influent sur l'exécution du programme et les améliorations apportées au PCPE durant l'année de prêt 2004-2005.

Ensuite, le rapport examine les données démographiques des emprunteurs d'un prêt d'études canadien et présente le rendement général du portefeuille des prêts d'études canadiens durant l'année de prêt 2004-2005, y compris des renseignements sur le versement de prêts et l'octroi de subventions et le portefeuille de remboursement.

La dernière section du rapport porte sur les dépenses du PCPE.

Chapitre 2
Contexte

2. CONTEXTE

Depuis 1964, le Programme canadien de prêts aux étudiants (PCPE) a réduit les obstacles financiers auxquels font face les étudiants et les étudiantes au postsecondaire ayant des besoins financiers reconnus en leur accordant des prêts et des subventions.

Dans la présente section, on examine le contexte des régimes de prêts d'études canadiens, les rôles et les responsabilités actuels associés à l'administration du PCPE et la logique de celui-ci. On abordera aussi les facteurs externes qui influent sur l'environnement de prêt, les améliorations apportées au PCPE durant l'année de prêt 2004-2005 et, finalement, les méthodes de gestion des risques du PCPE.

A. RÉGIMES DE PRÊTS D'ÉTUDES CANADIENS

Avant de fournir des prêts aux étudiants dans le cadre du régime de financement direct des prêts, le PCPE leur fournissait des prêts dans le cadre du régime de prêts garantis[9] et du régime à risques partagés[10]. Depuis le 1er août 2000, le gouvernement du Canada finance directement les prêts étudiants aux emprunteurs. C'est pourquoi le portefeuille total du PCPE inclut les trois méthodes de gestion des prêts aux étudiants : le régime de prêts garantis, le régime de prêts à risques partagés et le financement direct des prêts.

Puisqu'on n'émet plus de prêts dans le cadre du régime de prêts garantis et du régime à risques partagés, le nombre de prêts financés directement continuera à augmenter, tandis que les prêts garantis et les prêts à risques partagés continueront à diminuer[11]. On s'attend à ce que les prêts garantis disparaissent au cours des 12 prochaines années, tandis que les prêts à risques partagés devraient disparaître au cours des 16 prochaines années[12].

Puisque le régime de prêts à risques partagés et le régime de prêts garantis ont toujours cours, il est possible que les prêts d'études canadiens de certains emprunteurs soient une combinaison de ces prêts. Par conséquent, les emprunteurs pourraient avoir à effectuer des paiements distincts à chaque régime. De plus, les emprunteurs qui ont un prêt d'études canadien d'une province ou d'un territoire non intégré doivent aussi effectuer des paiements distincts pour leur prêt provincial ou territorial et leur prêt d'études canadien. Selon des recherches, ce processus est source de confusion pour les emprunteurs et il complique le processus de remboursement des prêts.

La valeur totale du portefeuille du PCPE pour tous les prêts en cours d'études[13] et les prêts en cours de remboursement[14] (y compris les prêts garantis, les prêts à risques partagés et les prêts directs) était de 10,6 milliards de dollars au 31 mars 2005, une augmentation de 13,7 millions de dollars depuis le 31 mars 2004.

Un total de 4,1 milliards de dollars (38 %) de ces prêts appartiennent à des emprunteurs en cours d'études, et 6,5 milliards de dollars (62 %) appartiennent à des emprunteurs en cours de remboursement. Le **graphique 1** illustre le portefeuille total des prêts d'études canadiens, au 31 mars 2005, pour ce qui est des prêts en cours d'études et des prêts en cours de remboursement du régime de prêts garantis, du régime de prêts à risques partagés et du régime de prêts directs.

Graphique 1 – Portefeuille de prêts du PCPE en date du 31 mars 2005

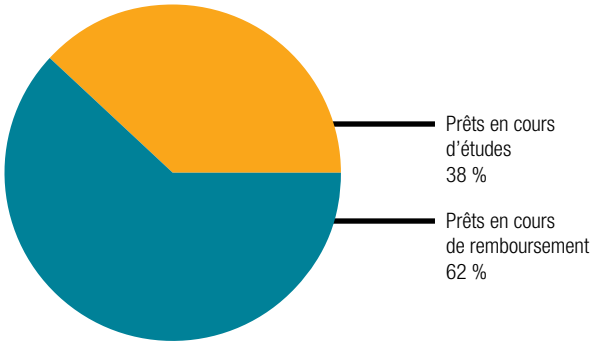

9 Entre 1964 et 1994, le gouvernement fournissait l'aide financière aux étudiants par le truchement des banques et des caisses d'épargne et de crédit sous la forme de prêts garantis à 100 % par le gouvernement.

10 En 1995, on a édicté la *Loi fédérale sur l'aide financière aux étudiants* afin d'instaurer des accords de partage des risques entre le gouvernement fédéral et les institutions financières participantes. Celles-ci recevaient 5 % de la valeur des prêts afin de compenser les défauts de remboursement. Par conséquent, les institutions financières étaient totalement responsables du recouvrement des prêts.

11 Un même emprunteur peut avoir plus d'un type de prêt.

12 Bureau de l'actuaire en chef, *Rapport actuariel sur le Programme canadien de prêts aux étudiants au 31 juillet 2004*.

13 L'expression « en cours d'études » renvoie aux emprunteurs qui fréquentent encore un établissement postsecondaire et qui n'ont pas encore commencé à rembourser leur prêt d'études canadien. Cela inclut les emprunteurs qui ont terminé leurs études depuis moins de six mois (période de grâce).

14 L'expression « en cours de remboursement » renvoie aux emprunteurs qui ont achevé leurs études postsecondaires et qui ont commencé à rembourser leur prêt d'études canadien. Cela comprend les emprunteurs qui bénéficient d'une exemption d'intérêts ou de la réduction de la dette en cours de remboursement.

Prêts en cours d'études

Le nombre de prêts en cours d'études consentis dans le cadre du régime de prêts garantis et du régime à risques partagés a continué à diminuer entre le 31 mars 2004 et le 31 mars 2005, et ce, de 19,4 millions de dollars et de 191,7 millions de dollars, respectivement. Au 31 mars 2005, les prêts garantis représentaient moins de 1 % de l'ensemble des prêts en cours d'études, tandis que l'ensemble des prêts en cours d'études remis dans le cadre du régime de prêts à risques partagés représentait 9,6 %.

Contrairement aux prêts garantis et aux prêts à risques partagés, la valeur des prêts directs en cours d'études continuera à augmenter. Ces prêts représentaient 89 % (3,6 milliards de dollars) des prêts en cours d'études au 31 mars 2005, alors qu'ils représentaient 84 % de ceux-ci au 31 mars 2004. La valeur des prêts directs en cours d'études a augmenté de 306 millions de dollars durant cette période. Voir l'**annexe A** pour en savoir plus.

Prêts en cours de remboursement

Le nombre de prêts en cours de remboursement accordés dans le cadre du régime de prêts garantis et du régime de prêts à risques partagés a diminué depuis le 31 mars 2004, s'établissant à 24 % (99 millions de dollars) et à 12 % (505,6 millions de dollars), respectivement. La valeur de ces prêts continuera à diminuer à mesure que ces deux régimes disparaîtront (**graphique 3**).

Les prêts directs en cours de remboursement ont augmenté de 20,1 % (523,5 millions de dollars) depuis le 31 mars 2004. Le 31 mars 2004, les prêts directs en cours de remboursement représentaient 31,4 % (2 079,2 millions de dollars) de tous les prêts en cours de remboursement. Ce pourcentage a augmenté à 39,8 % (2 602,7 millions de dollars) de l'ensemble des prêts en cours de remboursement au 31 mars 2005. Voir l'**annexe A** pour en savoir plus.

Graphique 2 – Prêts en cours d'études, au 31 mars 2004

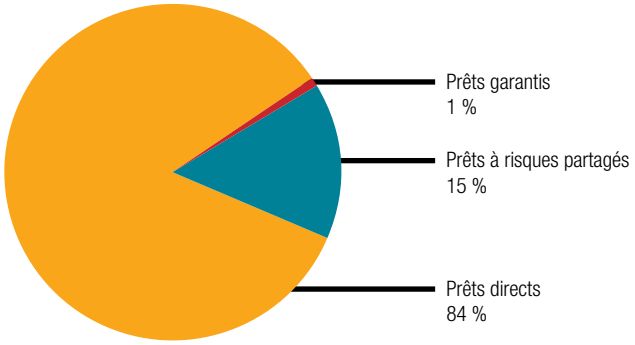

Graphique 3 – Prêts en cours de remboursement, au 31 mars 2004

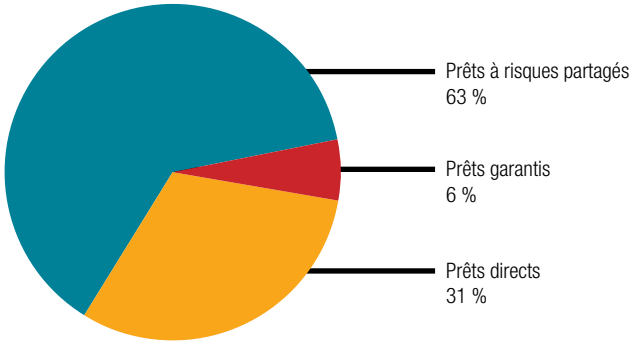

Prêts en cours d'études, au 31 mars 2005

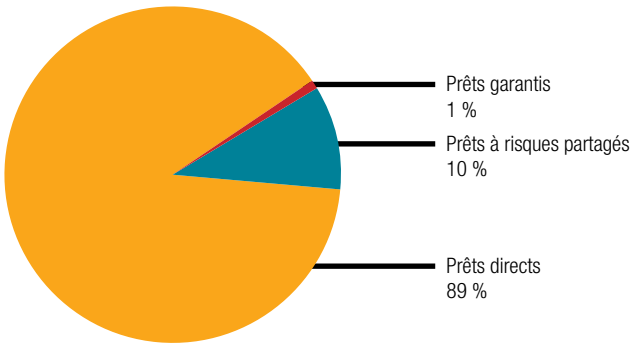

Prêts en cours de remboursement, au 31 mars 2005

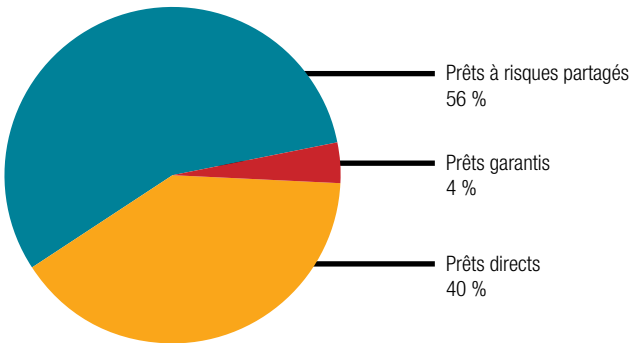

B. RÔLES ET RESPONSABILITÉS

Le PCPE est un programme complexe regroupant de nombreux partenaires en vue d'accorder de manière efficace des prêts et des subventions aux étudiants. Les partenaires d'exécution du programme incluent les provinces participantes, le territoire du Yukon, deux fournisseurs de services, Travaux publics et Services gouvernementaux Canada, Ressources humaines et Développement des compétences Canada[15], Service Canada et l'Agence du revenu du Canada.

Chaque province participante détermine si un étudiant est admissible aux prêts d'études canadiens en fonction de ses besoins financiers reconnus. On évalue les ressources comme les biens, les contributions du conjoint et les contributions des parents et les dépenses comme les frais de scolarité, le coût des manuels scolaires et des fournitures, les allocations de subsistance, les frais de déplacement et de garderie afin de déterminer l'admissibilité. Le coût de l'éducation postsecondaire est également directement lié au choix de l'établissement d'enseignement postsecondaire de l'étudiant, au programme d'études, aux frais de scolarité et au coût de la vie hors du foyer familial. Les provinces gèrent aussi leurs propres programmes d'aide financière aux étudiants, traitent les demandes de prêt et déterminent l'admissibilité aux subventions canadiennes pour études.

Le financement du prêt d'un emprunteur est partagé par le gouvernement fédéral et les gouvernements provinciaux et territoriaux. Le gouvernement du Canada finance 60 % du prêt de l'emprunteur, jusqu'à un maximum de 165 $[16] par semaine d'études, tandis que les gouvernements provinciaux et territoriaux financent le reste (40 %). Le Québec, le Nunavut et les Territoires du Nord-Ouest ne participent pas au PCPE, mais reçoivent des versements compensatoires du gouvernement du Canada, plutôt qu'un financement direct, pour gérer leurs propres programmes d'aide financière aux étudiants.

En plus de travailler avec les provinces et les territoires, le PCPE collabore avec des fournisseurs de services qui participent au versement et à la gestion des prêts. Depuis le 1er août 2000, le gouvernement du Canada a directement financé les prêts étudiants fédéraux aux emprunteurs. Le PCPE a passé des contrats avec deux fournisseurs de services afin qu'ils gèrent les prêts en son nom. Afin de personnaliser les services et de répondre aux besoins des emprunteurs, on a divisé le portefeuille en deux catégories : les établissements publics et les établissements privés. Ces fournisseurs de services fonctionnent sous l'appellation de Centre de service national de prêts aux étudiants (CSNPE) et gèrent les comptes d'emprunteurs au nom du PCPE.

C. ACTIVITÉS ET LOGIQUE DU PROGRAMME

La principale activité du PCPE est d'accorder des prêts et des subventions aux étudiants qui ont des besoins financiers reconnus afin de réduire les obstacles financiers aux études postsecondaires. Ce faisant, le PCPE espère augmenter la participation aux études postsecondaires et accroître le taux de réussite. En vue de réaliser ces résultats, le PCPE offre également des subventions canadiennes pour études (SCE), accorde une bonification d'intérêts aux études ainsi que des mesures de gestion de la dette aux emprunteurs. Ces activités font du PCPE un programme unique, parce que les institutions de prêts privées n'offrent pas de services semblables pour aider à réduire le fardeau de la dette des emprunteurs du niveau postsecondaire.

Pendant que les emprunteurs sont aux études, ils n'ont pas à effectuer de paiements sur leurs prêts, et ceux-ci sont sans intérêts. Cela leur permet de se concentrer sur l'achèvement de leurs études sans avoir à porter immédiatement le fardeau du remboursement de leurs prêts. Au bout du compte, les étudiants qui achèvent leurs études postsecondaires auront de meilleurs débouchés et renforceront leur capacité à participer à l'économie et à la société canadiennes.

Pour le PCPE, il est important que les emprunteurs soient satisfaits de leur expérience de prêt. C'est pourquoi il cherche à obtenir les commentaires des emprunteurs sur les programmes et les services, et il en assure le suivi. Pour la majorité des emprunteurs, il s'agit de leur première expérience de prêt et, par conséquent, ils ont besoin d'une aide supplémentaire pour en planifier le remboursement et comprendre le processus de remboursement et les programmes d'aide comme l'exemption d'intérêts, la réduction de la dette en cours de remboursement et la révision des conditions. Le PCPE a adopté une démarche axée sur l'amélioration continue pour s'assurer que la prestation des services est rapide, professionnelle et courtoise.

Afin d'améliorer constamment les services offerts aux emprunteurs, on a créé des groupes de travail. Le PCPE copréside le Comité consultatif intergouvernemental sur l'aide financière aux étudiants (CCIAFE). Le CCIAFE est un forum fédéral-provincial-territorial qui tient des consultations permanentes sur l'élaboration des programmes et des politiques. Il comprend des représentants des ministères fédéraux, provinciaux et territoriaux responsables de l'aide financière aux étudiants, qui se rencontrent au moins deux fois l'an pour discuter des critères administratifs de base et coordonner leurs programmes et politiques respectifs. Le CCIAFE crée également

[15] En janvier 2006, le premier ministre a annoncé la fusion de Ressources humaines et Développement des compétences Canada et de Développement social Canada en une seule organisation : Ressources humaines et Développement social Canada.

[16] À la suite des modifications annoncées dans le budget de 2004, la limite de prêt hebdomadaire est passée de 165 $ à 210 $ le 1er août 2005.

Figure 1 – Modèle logique du Programme canadien de prêts aux étudiants

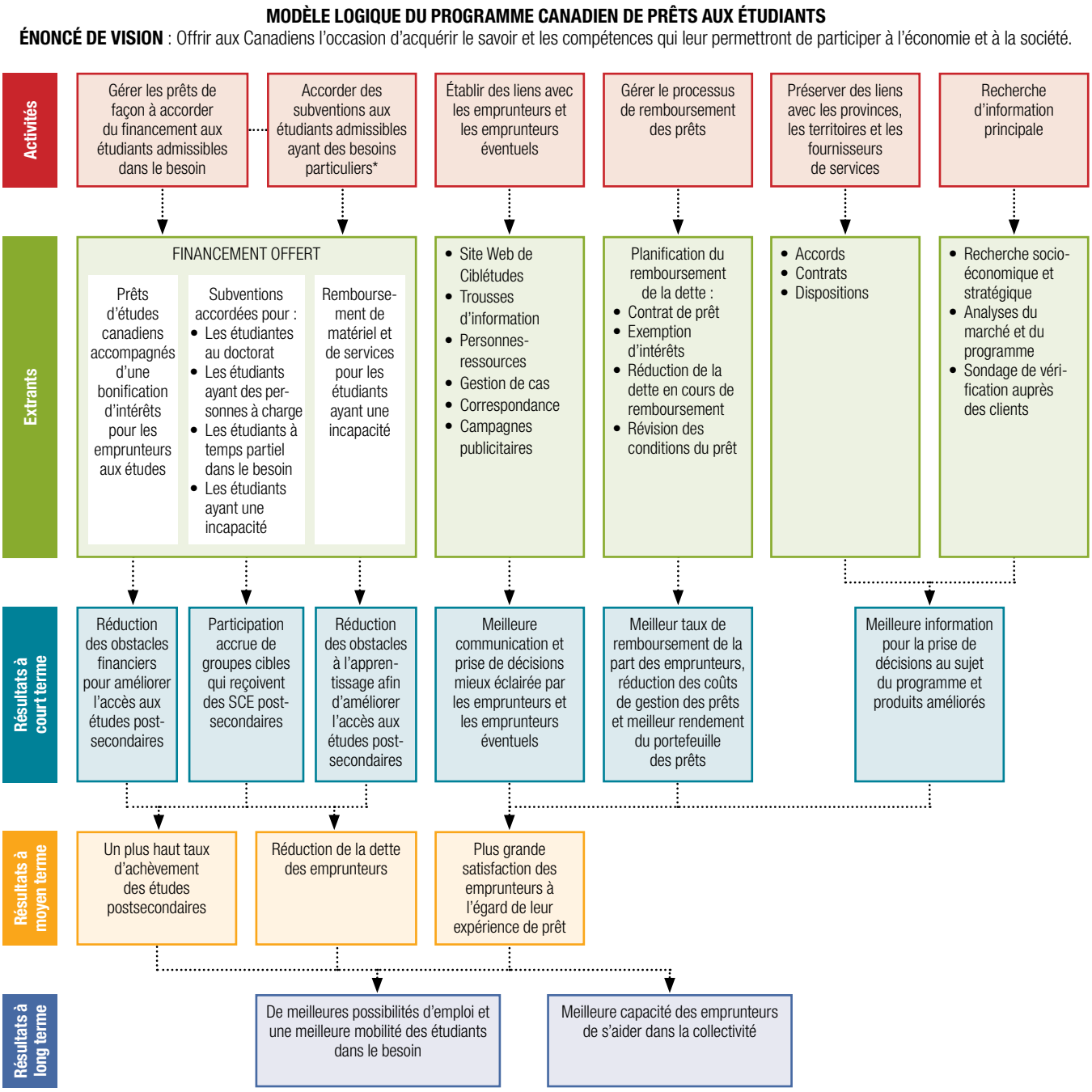

* Les subventions canadiennes pour études ciblent les étudiants ayant une incapacité, les étudiants ayant des personnes à charge, les étudiants à temps partiel dans le besoin et les étudiantes au doctorat.

des groupes de travail fédéraux, provinciaux et territoriaux pour régler des questions particulières touchant l'aide financière aux étudiants.

Le PCPE consulte aussi les groupes d'intervenants par l'entremise du Groupe consultatif national sur l'aide financière aux étudiants (GCNAFE). Ce groupe donne aux associations étudiantes, aux organismes à vocation éducative et aux administrateurs de l'aide financière aux étudiants un moyen de communiquer au gouvernement leurs opinions sur les politiques et les pratiques fédérales d'aide financière aux étudiants. Le GCNAFE se réunit deux fois l'an pour discuter de questions précises et formuler ses commentaires sur l'élaboration des politiques et l'exécution des programmes.

Le PCPE cherche continuellement à améliorer l'expérience de prêt des emprunteurs. Une des manières d'y arriver est d'intégrer les prêts étudiants fédéraux, provinciaux et territoriaux. L'intégration simplifie et rationalise les processus de demande et de remboursement des prêts étudiants grâce à un cadre administratif commun. Dans les provinces ayant passé un accord d'intégration, les étudiants n'ont qu'un seul certificat de prêt d'études et qu'un seul prêt direct, et ils ne font qu'un seul versement sur leur prêt étudiant direct[17]. En 2001, l'Ontario et la Saskatchewan ont signé des accords d'intégration avec le PCPE. Terre-Neuve-et-Labrador a signé un accord d'intégration semblable avec le PCPE en février 2004 et, en mai 2005, le Nouveau-Brunswick en a signé un lui aussi.

Le PCPE se consacre essentiellement à l'émission de prêts et de subventions, mais il accorde aussi beaucoup d'importance à l'établissement de bonnes relations avec les emprunteurs et les emprunteurs éventuels. Le PCPE a élaboré des stratégies et des produits de communication comme le site Web de Ciblétudes (**www.cibletudes.ca**) et des guides de renseignements afin d'aider les emprunteurs à prendre des décisions plus éclairées sur le financement de leurs études postsecondaires.

Dans le reste du présent rapport, on exposera plus en détail les activités du PCPE.

D. FACTEURS EXTERNES INFLUANT SUR LE RENDEMENT

Le PCPE n'est pas exécuté en vase clos. L'inscription dans des établissements d'enseignement postsecondaire et l'exécution et le résultat du PCPE dépendent de nombreux facteurs.

La situation économique influe sur le besoin qu'ont les étudiants d'obtenir de l'aide financière et sur la décision de s'inscrire dans un établissement d'enseignement postsecondaire ou d'intégrer le marché du travail. Dans une période de ralentissement économique, les étudiants peuvent décider de prolonger la durée de leurs études si les emplois se font rares. Cependant, dans une économie florissante, les étudiants sont peut-être plus susceptibles de se joindre aux travailleurs en raison de l'accessibilité des emplois et des salaires intéressants.

D'autres facteurs qui influent sur l'inscription aux programmes d'études postsecondaires sont l'emplacement des établissements, le coût et l'accessibilité des programmes. Par exemple, il est possible que les personnes vivant dans des régions rurales aient à déménager pour fréquenter un établissement d'enseignement postsecondaire, en raison du peu de choix d'établissements postsecondaires dans leur région. Le coût d'un tel déménagement entre en ligne de compte lorsque vient le temps de décider de poursuivre des études ou non.

L'inscription dans les établissements d'enseignement postsecondaire au Canada continue d'augmenter, probablement en raison de la croissance générale de la population et de l'immigration. Il y a également de plus en plus de gens qui retournent aux études postsecondaires afin de perfectionner leurs compétences ou de faire un changement de carrière, ce qui donne lieu à une augmentation du taux d'inscription.

Autres mesures gouvernementales d'aide financière aux étudiants

Il incombe aux gouvernements, aux étudiants et à leur famille de contribuer financièrement à la poursuite des études postsecondaires. Le PCPE est le plus vaste programme d'aide financière aux étudiants canadiens, mais ce n'est qu'un des programmes fédéraux, provinciaux et territoriaux parmi d'autres qui encouragent et appuient les Canadiens à poursuivre des études postsecondaires. D'autres initiatives fédérales visent à augmenter l'accès aux études postsecondaires en réduisant les obstacles financiers et sociaux, entre autres :

- Le Transfert canadien en matière de programmes sociaux, qui est un transfert fédéral en bloc aux provinces et aux territoires pour appuyer l'éducation postsecondaire, l'aide sociale et les services sociaux.

[17] Les emprunteurs sont encore responsables de gérer leurs prêts garantis et leurs prêts à risques partagés, puisque les procédures ne sont pas les mêmes que pour les prêts directs.

- La Fondation canadienne des bourses d'études du millénaire, créée par le gouvernement fédéral, qui offre toute une gamme de bourses, d'allocations et de bourses d'études aux Canadiens pour favoriser l'accès de ces derniers aux études postsecondaires. Depuis 2000, la Fondation a distribué plus de 1,5 milliard de dollars en financement à plus de un demi-million d'étudiants à l'échelle canadienne.
- Le Programme de soutien aux étudiants du niveau postsecondaire et le Programme préparatoire à l'entrée au collège et à l'université, gérés par le ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien (MAINC), qui aide les étudiants autochtones et inuits du niveau postsecondaire à payer leurs droits de scolarité, leurs manuels scolaires, leurs déplacements et leurs frais de subsistance. Le MAINC vient également en aide aux établissements d'enseignement postsecondaire par l'entremise du Programme d'aide aux étudiants indiens afin qu'ils conçoivent et offrent des programmes spéciaux à l'intention des Autochtones.
- La Subvention canadienne pour l'épargne-études, qui encourage les Canadiens à épargner pour les études postsecondaires de leurs enfants en versant des subventions aux bénéficiaires d'un régime enregistré d'épargne-études.
- Un allègement fiscal par l'entremise d'un crédit d'impôt fédéral sur les intérêts annuels des paiements de prêt étudiant pour toutes les personnes ayant contracté des prêts fédéraux, provinciaux et territoriaux.
- Le crédit d'impôt pour études, qui aide les étudiants à compenser les dépenses liées à leurs études et s'élève à 400 $ par mois pour les études à temps plein et à 120 $ par mois pour les études à temps partiel. Ces changements permettent d'offrir un allègement fiscal à plus de 65 000 Canadiens qui perfectionnent leurs compétences et de leur donner accès aux mêmes avantages fiscaux que les autres étudiants du niveau postsecondaire.
- Le Programme des langues officielles dans l'enseignement, qui accorde une aide financière aux provinces et aux territoires pour l'enseignement de la langue de la minorité et l'enseignement de la langue seconde.
- Le Programme d'assurance-emploi, qui fournit un soutien du revenu aux apprentis durant les périodes de formation en salle de classe.

En plus d'administrer les prêts d'études canadiens consentis aux emprunteurs, les partenaires provinciaux et territoriaux consentent des prêts, des subventions, des bourses d'études et des remises de dettes pour améliorer l'accès à l'enseignement postsecondaire.

E. AMÉLIORATIONS APPORTÉES AU PROGRAMME DURANT L'ANNÉE DE PRÊT 2004-2005

Intégration des prêts d'études canadiens et des prêts aux étudiants du Nouveau-Brunswick

Le 1er mai 2005, le Nouveau-Brunswick a signé un accord d'intégration des prêts étudiants avec le gouvernement du Canada. Les prêts étudiants fédéraux et provinciaux intégrés permettent aux premiers emprunteurs de ne remplir qu'une seule demande, de réaliser une seule évaluation de leurs besoins, d'obtenir un seul certificat de prêt et un seul formulaire d'accord de prêt et d'avoir accès à une seule mesure commune d'aide au remboursement. Par conséquent, ces emprunteurs ont une seule dette étudiante et ne font qu'un seul paiement pour rembourser leurs prêts étudiants. En outre, les emprunteurs dont les prêts ont été consentis dans des provinces ayant signé un accord d'intégration ne doivent présenter qu'une seule demande aux programmes d'exemption d'intérêts fédéraux et provinciaux s'ils ont de la difficulté à rembourser leurs prêts.

Budget fédéral de 2004

Dans le budget fédéral de 2004, on a reconnu que l'apprentissage est un aspect fondamental du développement social et économique du Canada et qu'on doit, par conséquent, aider ceux qui entreprennent des études postsecondaires. On y a annoncé d'importants changements au PCPE afin de mieux refléter les véritables coûts des études postsecondaires au Canada. Ces changements entreront en vigueur le 1er août 2005 pour l'année de prêt 2005-2006. Par conséquent, le présent rapport n'aborde pas les répercussions que ces modifications ont pu avoir. Les annonces incluaient ce qui suit :

Augmentation de la limite hebdomadaire de prêt – La limite de prêt fédérale est passée de 165 $ à 210 $ par semaine d'études pour fournir des fonds supplémentaires aux étudiants. Cette augmentation tient plus adéquatement compte de l'augmentation des coûts des études postsecondaires en diminuant les obstacles financiers et en aidant ainsi les étudiants à répondre à leurs besoins non financés et à réduire leur recours à des prêts privés.

Réduction de la contribution parentale – Plus d'étudiants provenant de familles à revenu moyen seront maintenant admissibles aux prêts étudiants, puisqu'on réduira le montant de la contribution parentale prévue.

Coûts d'achat de matériel informatique – On inclura les coûts d'achat de matériel informatique dans les coûts admissibles liés à l'achat de livres et de fournitures.

Nouvelle subvention canadienne d'accès pour étudiants de familles à faible revenu – Cette nouvelle subvention aide les étudiants de première année issus d'une famille à faible revenu et qui demandent un prêt pour la première fois. Les emprunteurs admissibles reçoivent une subvention représentant jusqu'à 50 % des frais de scolarité de leur première année d'études, jusqu'à un maximum de 3 000 $. La subvention vise les étudiants dont le revenu des parents les rend admissibles au Supplément de la prestation nationale pour enfants.

Nouvelle subvention canadienne d'accès pour étudiants ayant une incapacité permanente – Cette subvention fournit aux emprunteurs admissibles jusqu'à 2 000 $ pour réduire les obstacles liés à leur incapacité. Cette subvention remplace la Subvention canadienne pour études à l'intention des étudiants dans le besoin ayant une incapacité permanente qui était seulement offerte aux étudiants handicapés dont les besoins financiers dépassaient la limite de prêt hebdomadaire.

Améliorations apportées aux mesures de gestion de la dette – Afin d'aider les emprunteurs à mieux gérer leur dette, les seuils de revenu donnant droit à une exemption d'intérêts ont été augmentés de 5 %, et le montant maximal de réduction de la dette en cours de remboursement est passé de 20 000 $ à 26 000 $.

Augmentation des frais administratifs payés aux administrations participantes – Cette augmentation vise à payer aux provinces et aux territoires une partie des coûts qu'ils engagent pour exécuter certains aspects du PCPE.

Budget fédéral de 2005

Élargissement de l'admissibilité à la radiation de dette en cas de décès ou d'incapacité permanente – Antérieurement, les emprunteurs à qui on avait consenti directement des prêts pouvaient bénéficier d'une radiation de dette en raison d'une incapacité permanente ou en cas de décès, et ce, seulement si l'incapacité s'était déclarée avant le début du septième mois suivant la fin des études. À partir du 29 juin 2005, la *Loi fédérale sur l'aide financière aux étudiants* a été modifiée afin qu'on traite équitablement et avec compassion tous les emprunteurs de prêts d'études canadiens qui ont reçu un prêt dans le cadre du régime de financement direct des prêts, peu importe quand l'incapacité ou le décès a eu lieu.

F. GESTION DES RISQUES

Au cours des dernières années, le PCPE a beaucoup changé, ce qui a exigé l'introduction de nouvelles approches en matière de gestion et de responsabilisation. Entre autres, cette nouvelle approche vise à s'assurer que le PCPE et son portefeuille tiennent compte des risques.

La plus récente évaluation pour l'année de prêt faisant l'objet du présent rapport a permis de cerner six facteurs de risque dont les répercussions pourraient être très importantes. Les domaines retenus sont les suivants :

- rendement du portefeuille;
- passation d'un nouveau contrat avec le fournisseur de services choisi;
- satisfaction des clients en matière de services à la clientèle;
- maintien des relations avec les provinces et les territoires;
- appui des partenaires d'exécution de Ressources humaines et Développement social Canada[18]; et
- ressources humaines et capacité.

On a trouvé des stratégies d'atténuation pour chacun de ces six facteurs, et on les a intégrées dans un plan d'action en matière de gestion des risques devant être mis en œuvre en 2004-2005 et dans les années à venir. On a fait ressortir deux stratégies importantes dans le plan d'action : la désignation des établissements d'enseignement et les vérifications financières.

Agrément des établissements d'enseignement

En vertu de la *Loi fédérale sur l'aide financière aux étudiants*, les provinces et les territoires sont responsables de déterminer quels établissements d'enseignement peuvent gérer l'aide financière gouvernementale aux étudiants. Seuls les étudiants fréquentant un établissement d'enseignement agréé sont admissibles aux prêts d'études canadiens.

En collaboration avec les provinces et les territoires, le PCPE a élaboré un Cadre des politiques d'agrément pancanadien en fonction de pratiques exemplaires et de modèles de risques financiers. Ce cadre vise à aider les provinces ou les territoires à élaborer leurs propres politiques d'agrément tout en soulignant l'objectif principal des programmes gouvernementaux de prêts aux étudiants : augmenter l'accès aux études postsecondaires.

[18] En janvier 2006, le premier ministre a annoncé la fusion de Ressources humaines et Développement des compétences Canada et de Développement social Canada en une seule organisation : Ressources humaines et Développement social Canada.

En avril 2003, le Conseil des ministres de l'Éducation du Canada a appuyé le Cadre des politiques d'agrément pancanadien, ce qu'a aussi fait le ministre des Ressources humaines et du Développement des compétences[19]. Le Cadre a été présenté au public le 17 novembre 2004. Il a par la suite été mis en œuvre à l'automne 2004.

Vérifications financières

Le PCPE a réalisé de nombreuses vérifications afin de s'assurer de son exécution adéquate et de l'intégrité de ses états financiers. Des vérifications annuelles d'attestation du régime de financement direct des prêts et des programmes intégrés de prêts étudiants (en collaboration avec l'Ontario, la Saskatchewan et Terre-Neuve-et-Labrador) ont aussi eu lieu. Les vérifications d'attestation ont aussi inclus une vérification de l'information financière de fin d'exercice, des frais de service payés aux fournisseurs de services, une vérification de dispositions précises des accords d'intégration et une vérification de mesures de contrôle internes précises des fournisseurs de services.

De plus, on réalise aussi une série de vérifications des comptes afin de s'assurer que l'exécution du programme respecte les lignes directrices fédérales et les exigences en matière de programmes. Ces vérifications permettent aussi de s'assurer que les activités des fournisseurs de services respectent les lignes directrices du gouvernement fédéral, et que ces activités répondent aux exigences de la politique de vérification des comptes du gouvernement fédéral et se conforment aux exigences de la *Loi sur la gestion des finances publiques*.

En 2004-2005, on a réalisé une série de 15 vérifications des comptes de façon quotidienne, mensuelle ou annuelle, selon le type de vérification.

[19] *Ibid.*

Chapitre 3
Profil démographique des emprunteurs

3. PROFIL DÉMOGRAPHIQUE DES EMPRUNTEURS

Le PCPE doit absolument comprendre les étudiants au niveau postsecondaire s'il veut offrir des services qui répondent aux besoins des emprunteurs. L'état civil, l'âge, le sexe, la scolarité, le choix d'établissement et les endroits où les étudiants vont étudier permettent de tracer le portrait des étudiants qui reçoivent des prêts.

Le fait de répondre plus efficacement aux besoins des emprunteurs augmentera leur satisfaction à l'égard de la prestation des services, permettra de faciliter l'accès aux études postsecondaires et favorisera le remboursement des prêts.

Les sections suivantes fournissent des données démographiques sur les personnes qui ont un prêt d'études canadien. De manière générale, la plupart des emprunteurs sont des femmes, des célibataires, des personnes âgées de moins de 25 ans, des personnes inscrites à un programme universitaire de premier cycle et des personnes étudiant en Ontario.

A. EMPRUNTEURS SELON L'ÉTAT CIVIL

Les emprunteurs de prêts d'études canadiens étudiant à temps plein étaient plus susceptibles d'être célibataires (84,5 %) que mariés[20] (9,2 %) durant l'année de prêt 2004-2005 (**graphique 4**). Des 337 256 emprunteurs étudiant à temps plein, 285 065 étaient célibataires, et 31 263 étaient mariés.

La majorité des emprunteurs étudiant à temps partiel étaient aussi célibataires (70,4 %), ce qui est cependant inférieur au pourcentage de célibataires dans le groupe des emprunteurs étudiant à temps plein. Durant l'année de prêt 2004-2005, 18 % (462) des emprunteurs étudiant à temps partiel étaient mariés.

En moyenne, durant l'année de prêt 2004-2005, les étudiants à temps partiel qui étaient mariés ont reçu un prêt de 1 920 $, tandis que ceux étudiant à temps plein qui étaient mariés ont reçu 5 405 $ (**annexe B**).

Graphique 4 – État civil des emprunteurs étudiant à temps plein

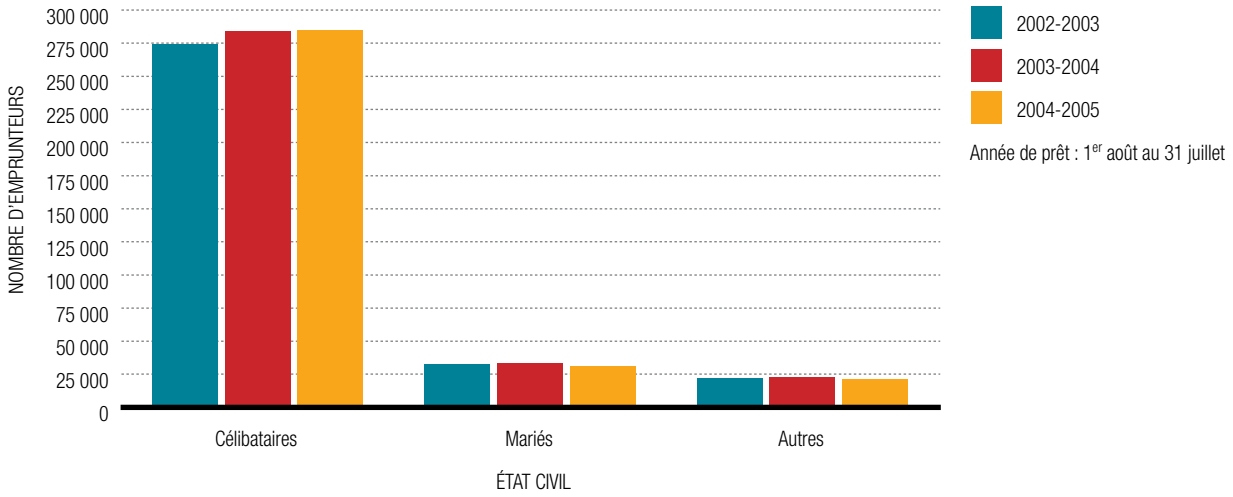

[20] La catégorie « mariés » inclut les conjoints de fait.

Graphique 5 – Emprunteurs étudiant à temps plein selon l'âge

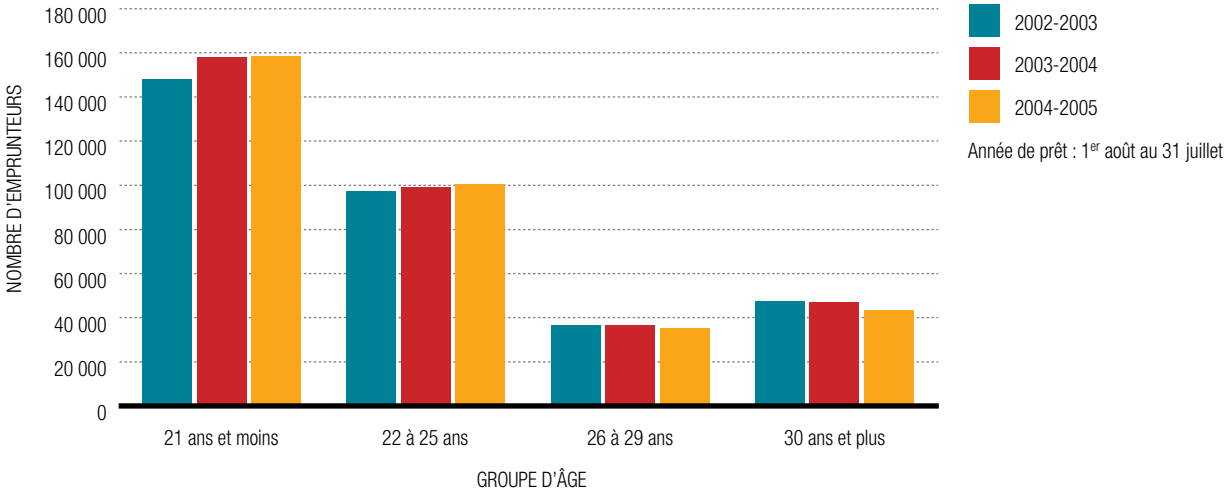

B. EMPRUNTEURS SELON L'ÂGE

Le **graphique 5** montre que durant l'année de prêt 2004-2005, il y a eu un léger changement dans le nombre d'emprunteurs étudiant à temps plein dans la plupart des catégories d'âge.

La majorité des étudiants fréquentent un établissement d'enseignement postsecondaire après leurs études secondaires. Par conséquent, la majorité des personnes qui ont un prêt d'études canadien continuent d'être âgées de moins de 25 ans. Au total, 46,9 % des emprunteurs étudiant à temps plein (158 171) étaient âgés de 21 ans ou moins, et 29,8 % (100 423) étaient âgés de 22 à 25 ans. Seulement 10,4 % (35 193) des emprunteurs étudiant à temps plein étaient âgés de 26 à 29 ans, et 12,9 % (43 469) des emprunteurs avaient 30 ans ou plus.

Le prêt moyen des étudiants à temps plein augmente avec l'âge. En effet, ceux qui étaient âgés de 30 ans ou plus avaient, en moyenne, un prêt de 5 511 $, tandis que ceux qui étaient âgés de 21 ans ou moins avaient reçu en moyenne 4 372 $. Cette variation s'explique par plusieurs facteurs. Premièrement, les emprunteurs plus âgés ont tendance à être classés dans la catégorie des personnes autonomes, et le revenu de leurs parents n'est pas inclus dans leurs ressources, alors que les emprunteurs plus jeunes sont plus susceptibles d'être classés comme personnes à charge, et le montant de leur prêt peut être réduit par les contributions parentales prévues. Deuxièmement, les emprunteurs plus âgés sont plus susceptibles de suivre des cours menant à un diplôme d'études supérieures où les frais de scolarité et autres dépenses sont plus élevés. Troisièmement, les emprunteurs plus âgés ont plus tendance à vivre loin du domicile que les emprunteurs plus jeunes, et ils reçoivent donc des prêts plus élevés pour assurer leurs frais de subsistance. Enfin, les étudiants plus âgés sont plus susceptibles d'avoir des enfants et, par conséquent, d'avoir de plus grandes dépenses et de recevoir des prêts d'un montant plus élevé.

Contrairement aux emprunteurs étudiant à temps plein, plus d'emprunteurs étudiant à temps partiel étaient âgés de 30 ans ou plus. Environ 33,1 % (851) des emprunteurs étudiant à temps partiel avaient plus de 30 ans tandis que 27,6 % (711) étaient âgés de 21 ans ou moins. Le prêt moyen par emprunteur étudiant à temps partiel était le plus élevé pour les emprunteurs étudiant à temps partiel âgés de 26 à 29 ans (1 901 $) et le moins élevé pour ceux de 21 ans et moins (1 760 $). L'**annexe C** offre plus de précisions à ce sujet.

C. EMPRUNTEURS SELON LE SEXE

Le nombre d'étudiantes à temps plein qui reçoit des prêts d'études canadiens continue d'être plus élevé que le nombre d'étudiants. Durant l'année de prêt 2004-2005, les femmes représentaient 60 % du portefeuille des emprunteurs étudiant à temps plein, et les hommes 40 %. Le prêt moyen versé aux femmes étudiant à temps plein (4 882 $) continue à dépasser celui des hommes (4 751 $).

Pareillement, le nombre d'étudiantes à temps partiel recevant des prêts d'études canadiens dépassait également le nombre d'étudiants recevant de tels prêts. Au total, 67,9 % des emprunteurs étudiant à temps partiel étaient des femmes, et 32,7 % étaient des hommes. Cependant, contrairement à l'année de prêt 2003-2004 où le prêt moyen des étudiants à temps partiel était légèrement plus élevé pour les hommes (1 679 $) que pour les femmes (1 676 $), le prêt

moyen versé aux femmes était supérieur au prêt moyen versé aux hommes durant l'année de prêt 2004-2005. En moyenne, les emprunteuses étudiant à temps partiel recevaient 1 805 $, tandis que les hommes recevaient en moyenne 1 783 $. L'**annexe D** offre plus de précisions.

D. EMPRUNTEURS SELON LE NIVEAU D'ÉTUDES

La majorité des emprunteurs étudiant à temps plein (56,2 %) étaient inscrits à un programme de premier cycle durant l'année de prêt 2004-2005, et 39,4 % étaient inscrits à un programme menant à un certificat (ou à un programme ne menant pas à un diplôme) et dispensé dans un établissement privé, un collège ou une université. Les autres emprunteurs étudiant à temps plein étudiaient à la maîtrise ou au doctorat (4,3 %) (**graphique 6**).

Fait à signaler, une enquête auprès des jeunes âgés de 17 à 30 ans menée en 2005 a permis de découvrir que les détenteurs de prêts d'études gouvernementaux étaient moins susceptibles d'être inscrits à un programme menant à un diplôme que les étudiants au niveau postsecondaire n'ayant pas reçu de prêt (34 % c. 43 %).

Dans l'ensemble, 43,3 % des emprunteurs étudiant à temps partiel étaient inscrits à un programme de premier cycle, tandis que 53,6 % des emprunteurs étudiant à temps partiel étaient inscrits à un programme ne menant pas à un diplôme. Le nombre d'emprunteurs étudiant à temps partiel à la maîtrise ou au doctorat représentait seulement 2,9 % des emprunteurs étudiant à temps partiel en 2004-2005 (**annexe E**).

E. MOBILITÉ : OÙ VONT LES EMPRUNTEURS POUR ÉTUDIER

Les prêts d'études canadiens sont en vigueur partout au Canada, ce qui donne aux emprunteurs la possibilité d'étudier dans d'autres provinces et territoires. Le **tableau 1** montre que 88,7 % de tous les emprunteurs étudiant à temps plein sont restés dans leur province ou leur territoire d'origine pour étudier durant l'année de prêt 2004-2005, tandis que 11,3 % (38 136) des emprunteurs ont étudié à l'extérieur de leur province ou de leur territoire d'origine. Ces pourcentages sont semblables à ceux de l'année de prêt 2002-2003.

Les emprunteurs de prêts d'études canadiens étaient plus susceptibles d'aller étudier à l'extérieur de leur province comparé à l'ensemble des étudiants du niveau postsecondaire. Une enquête menée par le PCPE[21] a permis de découvrir que 6 % de tous les étudiants du niveau postsecondaire étudiaient à l'extérieur de leur province d'origine, comparé à 11,3 % des emprunteurs de prêts d'études canadiens.

Graphique 6 – Emprunteurs étudiant à temps plein selon le niveau d'études

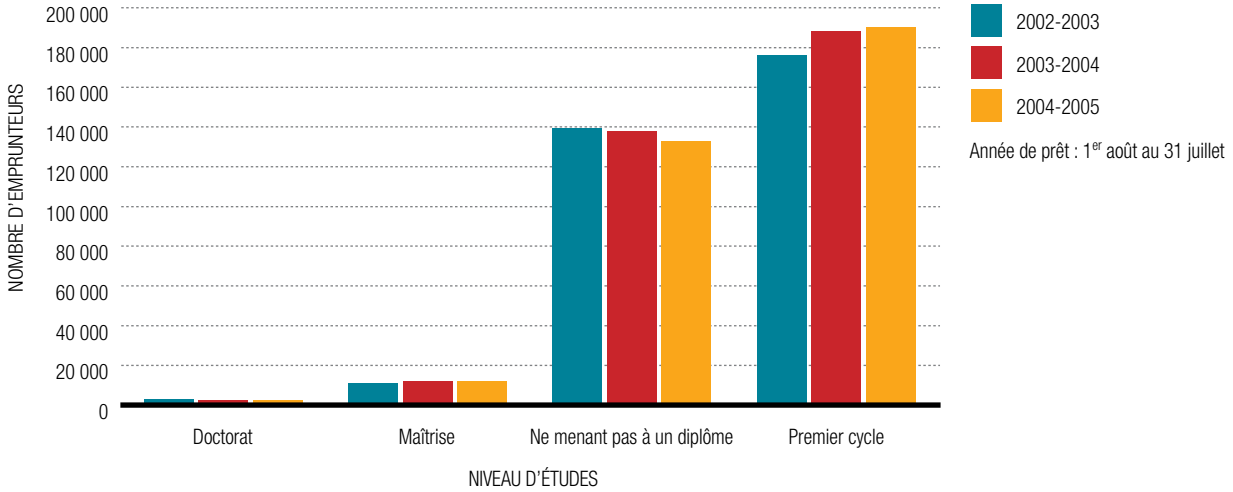

[21] Createc+ : *Special Investment Fund – 2005 SIF Omnibus Survey* (juin 2005).

Tableau 1 – Mobilité des emprunteurs par province

Provinces et territoires	2002-2003					2003-2004					2004-2005				
	Emprunteurs demeurant dans leur province ou territoire d'origine		Emprunteurs ayant quitté leur province ou territoire d'origine		Total	Emprunteurs demeurant dans leur province ou territoire d'origine		Emprunteurs ayant quitté leur province ou territoire d'origine		Total	Emprunteurs demeurant dans leur province ou territoire d'origine		Emprunteurs ayant quitté leur province ou territoire d'origine		Total
	Emprunteurs	En % du total	Emprunteurs	En % du total		Emprunteurs	En % du total	Emprunteurs	En % du total		Emprunteurs	En % du total	Emprunteurs	En % du total	
T.-N.-L.	10 268	81,80 %	2 286	18,20 %	12 554	9 687	83,90 %	1 854	16,10 %	11 541	8 793	84,60 %	1 602	15,40 %	10 395
Î.-P.-É.	1 923	59,40 %	1 315	40,60 %	3 238	2 060	60,90 %	1 325	39,10 %	3 385	1 971	60,10 %	1 309	39,90 %	3 280
N.-É.	13 765	81,20 %	3 180	18,80 %	16 945	13 407	80,30 %	3 290	19,70 %	16 697	12 775	79,60 %	3 269	20,40 %	16 044
N.-B.	11 910	77,10 %	3 529	22,90 %	15 439	12 363	77,70 %	3 539	22,30 %	15 902	11 717	75,90 %	3 717	24,10 %	15 434
ONT.	139 006	93,80 %	9 189	6,20 %	148 195	149 957	93,90 %	9 727	6,10 %	159 684	157 130	93,90 %	10 224	6,10 %	167 354
MAN.	8 401	84,60 %	1 529	15,40 %	9 930	8 183	84,80 %	1 466	15,20 %	9 649	7 798	84,90 %	1 382	15,10 %	9 180
SASK.	12 243	79,50 %	3 149	20,50 %	15 392	12 077	79,60 %	3 086	20,40 %	15 163	11 138	78,80 %	2 994	21,20 %	14 132
ALB.	36 644	87,10 %	5 408	12,90 %	42 052	36 902	86,80 %	5 599	13,20 %	42 501	35 383	85,40 %	6 039	14,60 %	41 422
C.-B.	57 281	88,10 %	7 712	11,90 %	64 993	57 556	88,00 %	7 869	12,00 %	65 425	52 381	87,60 %	7 383	12,40 %	59 764
YN	30	11,90 %	223	88,10 %	253	36	14,10 %	220	85,90 %	256	34	13,50 %	217	86,50 %	251
Total	**291 471**	**88,60 %**	**37 520**	**11,40 %**	**328 991**	**302 228**	**88,80 %**	**37 975**	**11,20 %**	**340 203**	**299 120**	**88,70 %**	**38 136**	**11,30 %**	**337 256**

Année de prêt : du 1er août au 31 juillet.

Les emprunteurs de l'Ontario étaient les plus enclins (93,9 %) à rester dans leur province ou leur territoire d'origine pour étudier, suivis par les emprunteurs de la Colombie-Britannique (87,6 %).

La mobilité des emprunteurs de certaines provinces ou de certains territoires est peut-être élevée en raison du peu d'établissements d'enseignement postsecondaire et d'un choix limité de programmes dans ces administrations. En outre, des emprunteurs peuvent préférer des établissements d'enseignement précis à l'extérieur de leur province ou de leur territoire d'origine. Par exemple, 86,5 % de tous les emprunteurs du Yukon (217 sur 251) ont étudié à l'extérieur du territoire en 2004-2005. Les emprunteurs de l'Île-du-Prince-Édouard occupent toujours la deuxième place parmi les emprunteurs les plus mobiles du Canada, 39,9 % d'entre eux étudiant à l'extérieur de leur province d'origine.

Le **tableau 2** montre que les emprunteurs des provinces de l'Atlantique qui ont quitté leur province d'origine pour étudier avaient tendance à rester dans le Canada atlantique ou à étudier en Ontario. Pareillement, les emprunteurs mobiles de l'ouest du Canada avaient aussi tendance à demeurer dans cette région ou à fréquenter des établissements d'enseignement postsecondaire de l'Ontario.

Des emprunteurs de l'Ontario qui étudiaient dans des établissements d'enseignement postsecondaire hors de leur province d'origine (6,1 %), 25,8 % étudiaient aux États-Unis, 17,9 % poursuivaient des études au Québec, 13,3 % étudiaient en Nouvelle-Écosse et 11,3 % en Colombie-Britannique. L'**annexe F** fournit plus de renseignements sur la mobilité des emprunteurs durant les années de prêt 2002-2003 et 2003-2004.

Mobilité selon le type d'établissement

Les emprunteurs de prêts d'études canadiens fréquentant l'université étaient les emprunteurs les plus mobiles (14,6 %), suivis des emprunteurs fréquentant des établissements privés (12,8 %). Les emprunteurs fréquentant un collège étaient les moins mobiles, seulement 5,2 % d'entre eux étudiant dans une autre province ou un autre territoire que le leur. Ces pourcentages sont semblables à ceux de l'année de prêt 2003-2004 (**tableau 3**).

Tableau 2 – Mobilité des emprunteurs de prêts d'études canadiens – de province à province, 2004-2005

Prov./terr. où le prêt a été consenti	Province d'études													États-Unis	Ailleurs dans le monde	Total
	T.-N.-L.	Î.-P.-É.	N.-É.	N.-B.	ONT.	MAN	SASK.	ALB.	C.-B.	YN	QC	T.N.-O.	CANADA			
T.-N.-L.	8 793	64	649	245	352	25	10	92	46	*	41	*	10 318	43	32	10 393
Î.-P.-É.	38	1 971	521	427	172	*	*	24	17	*	32	*	3 215	51	14	3 280
N.-É.	239	275	12 775	1 154	708	19	25	151	89	*	184	*	15 619	347	78	16 044
N.-B.	83	211	1 656	11 717	704	25	35	97	60	*	565	*	15 154	243	37	15 434
ONT.	145	50	1 357	402	157 132	395	152	823	1 142	*	1 833	*	163 432	2 639	1 285	167 356
MAN	*	*	78	35	330	7 798	168	278	164	*	74	*	8 938	196	46	9 180
SASK.	*	*	130	*	294	238	11 138	1 679	297	*	63	*	13 860	219	53	14 132
ALB.	45	23	521	91	1 584	250	579	35 383	1 599	*	312	*	40 393	743	286	41 422
C.-B.	41	*	336	95	2 168	273	304	2 488	52 381	*	516	*	58 615	710	439	59 764
YN	*	*	*	*	24	*	*	58	105	34	*	*	247	*	*	251
Total	**9 395**	**2 618**	**18 031**	**14 175**	**163 468**	**9 035**	**12 421**	**41 073**	**55 900**	**40**	**3 626**	*****	**329 791**	**5 193**	**2 283**	**337 256**

Année de prêt : du 1er août au 31 juillet.

*Les totaux inférieurs à 10 ont été supprimés.

Tableau 3 – Mobilité des emprunteurs par province

Type d'établissement	2002-2003					2003-2004					2004-2005				
	Emprunteurs demeurant dans leur province ou territoire d'origine		Emprunteurs ayant quitté leur province ou territoire d'origine		Total	Emprunteurs demeurant dans leur province ou territoire d'origine		Emprunteurs ayant quitté leur province ou territoire d'origine		Total	Emprunteurs demeurant dans leur province ou territoire d'origine		Emprunteurs ayant quitté leur province ou territoire d'origine		Total
	Emprunteurs	En % du total	Emprunteurs	En % du total		Emprunteurs	En % du total	Emprunteurs	En % du total		Emprunteurs	En % du total	Emprunteurs	En % du total	
Université	151 468	84,9 %	26 885	15,1 %	178 353	160 857	85,3 %	27 757	14,7 %	188 614	162 102	85,4 %	27 678	14,6 %	189 780
Collège	107 389	94,6 %	6 139	5,4 %	113 528	107 369	94,8 %	5 879	5,2 %	113 248	104 852	94,8 %	5 707	5,2 %	110 559
Privé	32 912	87,9 %	4 528	12,1 %	37 440	34 346	88,7 %	4 364	11,3 %	38 710	32 480	87,2 %	4 779	12,8 %	37 259
Total**	**291 769**	**88,7 %**	**37 552**	**11,4 %**	**328 991**	**302 572**	**88,8 %**	**38 000**	**11,2 %**	**340 203**	**299 434**	**88,7 %**	**38 164**	**11,3 %**	**337 256**

Année de prêt : du 1er août au 31 juillet.

** Le total des emprunteurs par établissement est légèrement supérieur à la somme des emprunteurs puisque des emprunteurs ont pu percevoir des prêts pour plus d'un type d'établissement.

Chapitre 4

Versement des prêts d'études canadiens

4. VERSEMENT DES PRÊTS D'ÉTUDES CANADIENS

En 2004-2005, le Programme canadien de prêts aux étudiants (PCPE) a fourni une aide financière à environ 40,3 % de tous les étudiants à temps plein fréquentant des établissements d'enseignement postsecondaire. Sur les 836 000 étudiants de niveau postsecondaire dans les provinces et les territoires participant aux prêts d'études canadiens, le PCPE a fourni des prêts à 337 256 étudiants à temps plein pour un total de 1,6 milliard de dollars durant l'année de prêt 2004-2005[22]. Ce pourcentage est demeuré stable depuis l'année de prêt 2003-2004 (**tableau 4**).

Pendant que les emprunteurs sont aux études à temps plein, ils n'ont pas à effectuer de paiements sur leurs prêts, et ceux-ci sont sans intérêts. Cela leur permet de se concentrer sur l'achèvement de leurs études sans avoir à porter immédiatement le fardeau du remboursement de leurs prêts. Le gouvernement du Canada paie ces intérêts sous réserve des limites à vie de périodes sans intérêts prévues par la loi[23]. Durant l'année de prêt 2004-2005, environ 455 000 emprunteurs[24] ont reçu de l'aide sous forme de bonification d'intérêts pendant les études, alors que le gouvernement du Canada a consacré 180 millions de dollars à cet effet.

Les emprunteurs étudiant à temps partiel doivent faire des paiements sur les intérêts de leur prêt pendant qu'ils poursuivent leurs études, mais ils ne sont pas tenus de rembourser le capital avant d'avoir terminé leurs études.

A. PRÊTS D'ÉTUDES À TEMPS PLEIN

Durant l'année de prêt 2004-2005, 337 256 étudiants à temps plein de niveau postsecondaire ont reçu un prêt d'études canadien pour un total de 1,6 milliard de dollars. De façon semblable à l'année de prêt 2003-2004, chaque emprunteur à temps plein a reçu en moyenne 4 829 $ du PCPE durant l'année de prêt 2004-2005 (**tableau 4**).

Prêts d'études à temps plein selon la province ou le territoire

Durant l'année de prêt 2004-2005, près de la moitié des emprunteurs de prêts d'études canadiens (49,6 %) venaient de l'Ontario, suivis, au deuxième rang, des emprunteurs de la Colombie-Britannique (17,7 %).

L'Ontario est la seule province qui a vu son nombre d'emprunteurs augmenter (4,5 %) depuis l'année de prêt 2003-2004. Terre-Neuve-et-Labrador continue à subir la baisse la plus importante (9,9 %) du nombre d'emprunteurs depuis 2003-2004 (**tableau 5**).

Tableau 4 – Versement des prêts d'études canadiens

Situation	2002-2003			2003-2004			2004-2005		
	Nombre d'emprunteurs	Valeur des prêts en M$	Moyenne	Nombre d'emprunteurs	Valeur des prêts en M$	Moyenne	Nombre d'emprunteurs	Valeur des prêts en M$	Moyenne
Temps plein	328 991	1 544,7 $	4 695 $	340 203	1 643,0 $	4 830 $	337 256	1 628,8 $	4 829 $
Temps partiel	2 772	4,6 $	1 649 $	2 779	4,7 $	1 679 $	2 572	4,6 $	1 798 $
Total	**331 763**	**1 549,2 $**	**s.o.**	**342 982**	**1 647,7 $**	**s.o.**	**339 828**	**1 633,4 $**	**s.o.**

Année de prêt : du 1er août au 31 juillet.

[22] Bureau de l'actuaire en chef, *Rapport actuariel sur le Programme canadien de prêts aux étudiants au 31 juillet 2004*. Le Québec, le Nunavut et les Territoires du Nord-Ouest ne participent pas au PCPE.

[23] Les emprunteurs étudiant à temps plein peuvent recevoir des prêts d'études canadiens et une bonification de leurs intérêts pendant qu'ils poursuivent leurs études pour un maximum de 340 semaines (après le 1er août 1995) dans toute leur vie. Les emprunteurs qui atteignent cette limite pendant qu'ils sont aux études doivent commencer à rembourser leur prêt d'études canadien.

[24] Ce nombre inclut les 337 256 emprunteurs étudiant à temps plein qui ont reçu un prêt durant l'année de prêt 2004-2005.

Tableau 5 – Prêts d'études à temps plein selon la province ou le territoire

Province/ territoire	2002-2003			2003-2004			2004-2005		
	Nombre d'emprunteurs	Valeur des prêts en M$	Moyenne	Nombre d'emprunteurs	Valeur des prêts en M$	Moyenne	Nombre d'emprunteurs	Valeur des prêts en M$	Moyenne
T.-N.-L.	12 554	56,2 $	4 479 $	11 541	52,0 $	4 507 $	10 395	46,5 $	4 476 $
Î.-P.-É.	3 238	17,0 $	5 249 $	3 385	17,9 $	5 274 $	3 280	17,3 $	5 261 $
N.-É.	16 945	92,5 $	5 461 $	16 697	92,6 $	5 548 $	16 044	88,8 $	5 536 $
N.-B.	15 439	77,9 $	5 046 $	15 902	82,5 $	5 189 $	15 434	80,0 $	5 184 $
ONT.	148 195	664,6 $	4 485 $	159 684	734,5 $	4 600 $	167 354	768,9 $	4 594 $
MAN.	9 930	43,4 $	4 367 $	9 649	44,1 $	4 569 $	9 180	41,5 $	4 518 $
SASK.	15 392	74,5 $	4 841 $	15 163	76,0 $	5 013 $	14 132	71,3 $	5 043 $
ALB.	42 052	187,3 $	4 454 $	42 501	200,1 $	4 709 $	41 422	198,9 $	4 801 $
C.-B.	64 993	330,0 $	5 077 $	65 425	342,0 $	5 228 $	59 764	314,4 $	5 261 $
YN	253	1,3 $	5 021 $	256	1,3 $	5 012 $	251	1,2 $	4 944 $
Total	**328 991**	**1 544,7 $**	**4 695 $**	**340 203**	**1 643,0 $**	**4 830 $**	**337 256**	**1 628,8 $**	**4 829 $**

Année de prêt : du 1er août au 31 juillet.

L'Alberta a connu la hausse la plus importante du prêt moyen accordé aux étudiants au cours des deux dernières années de prêt avec une augmentation de 255 $ entre 2002-2003 et 2003-2004 et de 92 $ entre 2003-2004 et 2004-2005. Cependant, les emprunteurs de la Nouvelle-Écosse ont continué de détenir le montant du prêt moyen le plus élevé (5 536 $), tandis que les emprunteurs de Terre-Neuve-et-Labrador sont ceux qui ont le moins emprunté (4 476 $) (**tableau 5**).

Prêts d'études à temps plein selon le type d'établissement

La proportion de titulaires d'un prêt d'études canadien fréquentant une université ou un collège à temps plein durant l'année de prêt 2004-2005 est demeurée relativement stable par rapport à l'année de prêt 2003-2004, à 56,3 % et à 32,8 % respectivement. Le nombre d'emprunteurs étudiant à temps plein dans des établissements privés est aussi demeuré plutôt stable (**graphique 7**).

Les emprunteurs des établissements privés ont toujours le prêt moyen le plus élevé (5 715 $). Se reporter à l'**annexe G** pour obtenir plus de précisions sur les prêts consentis selon le type d'établissement.

Les étudiants n'ayant pas de prêt d'études sont plus susceptibles d'être inscrits au collège (39 %)[25].

B. PRÊTS D'ÉTUDES À TEMPS PARTIEL

En 2004-2005, 4,6 millions de dollars ont été remis à 2 572 emprunteurs de prêts d'études canadiens étudiant à temps partiel, ce qui représente moins de 1 % du nombre total d'emprunteurs. Ces chiffres sont demeurés constants au cours des quelques dernières années de prêt. En moyenne, les emprunteurs étudiant à temps partiel ont reçu 1 798 $, une augmentation de 121 $ depuis l'année de prêt 2003-2004.

25 Createc+ : *Special Investment Fund – 2005 SIF Omnibus Survey* (juin 2005).

Graphique 7 – Nombre de prêts d'études à temps plein selon le type d'établissement

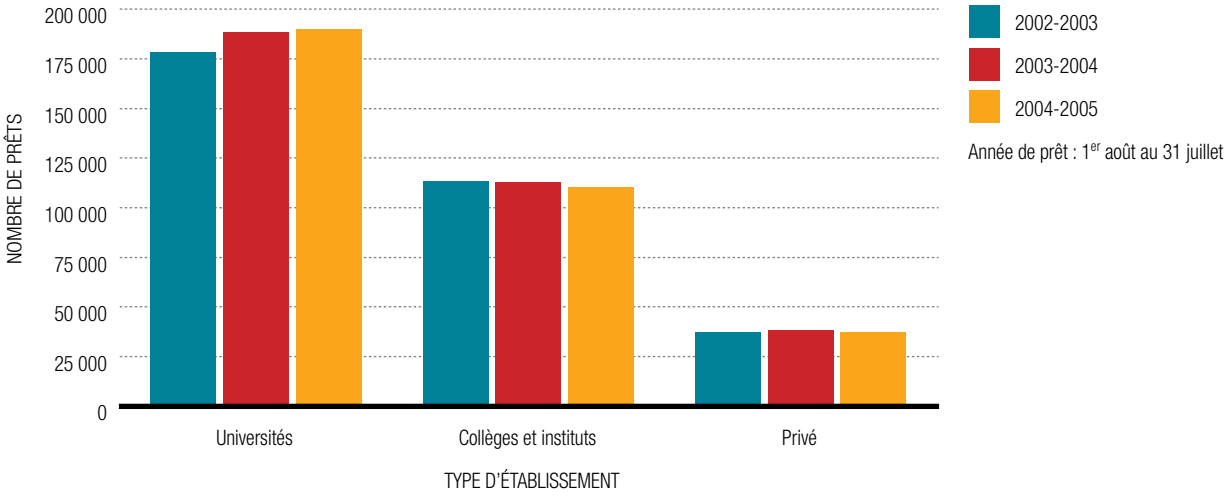

Prêts d'études à temps partiel selon la province ou le territoire

Durant l'année de prêt 2004-2005, l'Alberta a présenté encore le plus fort pourcentage d'emprunteurs étudiant à temps partiel (36,2 %), suivie de l'Ontario à 26,4 %. En moyenne, les emprunteurs étudiant à temps partiel de l'Île-du-Prince-Édouard et du Yukon ont emprunté le plus (2 929 $ et 2 465 $ respectivement) en 2004-2005, comparé à la moyenne nationale des étudiants à temps partiel, qui se situe à 1 798 $ (**annexe H**).

Prêts d'études à temps partiel selon le type d'établissement

Le nombre d'emprunteurs étudiant à temps partiel (1 287) dans des universités en 2004-2005 a diminué de 68 par rapport à 2003-2004 (1 355). Durant l'année de prêt 2004-2005, 50 % de tous les emprunteurs étudiant à temps partiel fréquentaient l'université, 39,5 % fréquentaient un collège, et 10,5 % fréquentaient un établissement privé.

Cependant, comme c'était le cas pour le portefeuille des prêts à temps plein, ce sont les emprunteurs étudiant à temps partiel dans un établissement privé qui ont, durant l'année de prêt 2004-2005, emprunté le plus, le montant moyen de leur prêt atteignant 3 020 $. En moyenne, les emprunteurs étudiant à temps partiel à l'université ont reçu un prêt de 1 775 $, et les emprunteurs étudiant à temps partiel dans des collèges, 1 300 $. Se reporter à l'**annexe H** pour obtenir plus de précisions sur les emprunteurs étudiant à temps partiel selon le type d'établissement.

C. SUBVENTIONS CANADIENNES POUR ÉTUDES

Les subventions canadiennes pour études (SCE) fournissent une aide financière non remboursable aux étudiants admissibles qui reçoivent un prêt d'études canadien et qui sont dans une des situations suivantes : ils ont des personnes à charge; ils ont une incapacité permanente; ils sont dans le besoin et ont une incapacité permanente; ils étudient à temps partiel et sont dans le besoin; ou ils sont de sexe féminin et poursuivent des études doctorales.

Durant l'année de prêt 2004-2005, environ 83,9 millions de dollars de SCE ont été octroyés à 53 404 emprunteurs de prêts d'études canadiens. Environ 15,7 % de tous les emprunteurs de prêts d'études canadiens ont reçu une SCE durant l'année de prêt 2004-2005. La majorité (72,7 %) de toutes les SCE ont été octroyées à des emprunteurs ayant des personnes à charge, pour un montant total d'environ 57,6 millions de dollars (**tableau 6**).

Étudiants ayant des personnes à charge

Cette subvention a été créée en août 1998 afin d'aider les emprunteurs étudiant à temps plein et à temps partiel ayant des personnes à charge. Les emprunteurs admissibles peuvent recevoir une subvention pouvant s'élever à 3 120 $ (emprunteurs étudiant à temps plein) ou à 1 920 $ (emprunteurs étudiant à temps partiel) par année de prêt. Durant l'année de prêt 2004-2005, 57,6 millions de dollars en SCE à l'intention d'étudiants ayant des personnes à charge ont été octroyés à 38 807 emprunteurs de prêts d'études canadiens, ce qui représente 72,7 % de l'ensemble des SCE.

Tableau 6 – Dépenses en subventions canadiennes pour études, année de prêt 2004-2005

Province/ territoire	Étudiants ayant des personnes à charge (temps plein et temps partiel)		Étudiants ayant une incapacité permanente		Étudiants dans le besoin ayant une incapacité permanente		Étudiants à temps partiel dans le besoin		Étudiantes au doctorat		Total	
	Nombre	Valeur en $	Nombre	Valeur en $	Nombre	Valeur en $	Nombre	Valeur en $	Nombre	Valeur en $	Nombre	Valeur en $
T.-N.-L.	510	659 177 $	34	164 945 $	31	26 873 $	7	8 400 $	6	20 687 $	588	880 082 $
Î.-P.-É.	146	202 934 $	61	191 578 $	3	3 229 $	83	100 325 $	3	9 000 $	296	507 066 $
N.-É.	1 093	1 598 316 $	311	1 229 545 $	99	141 487 $	37	43 605 $	8	23 509 $	1 548	3 036 462 $
N.-B.	1 180	1 811 373 $	102	416 901 $	107	163 619 $	19	21 685 $	11	33 000 $	1 419	2 446 578 $
ONT.	17 175	24 784 069 $	4 968	10 017 279 $	1 798	2 795 734 $	334	302 318 $	109	302 137 $	24 384	38 201 537 $
MAN.	1 188	1 595 629 $	149	558 755 $	40	53 806 $	49	53 332 $	8	21 865 $	1 434	2 283 387 $
SASK.	2 710	3 879 781 $	282	1 211 177 $	245	383 351 $	99	115 912 $	6	17 506 $	3 342	5 607 727 $
ALB.	5 205	7 548 200 $	503	1 616 749 $	21	31 065 $	849	645 649 $	11	33 000 $	6 589	9 874 663 $
C.-B.	9 567	15 509 806 $	1 057	2 005 308 $	566	1 020 854 $	2 498	2 263 152 $	74	212 513 $	13 762	21 011 633 $
YN	33	46 320 $	3	6 759 $	4	8 000 $	2	2 400 $	0	0 $	42	63 479 $
TOTAL	**38 807**	**57 635 605 $**	**7 470**	**17 418 996 $**	**2 914**	**4 628 018 $**	**3 977**	**3 556 778 $**	**236**	**673 217 $**	**53 404**	**83 912 614 $**

Année de prêt : du 1er août au 31 juillet.

Nota : Ne comprend pas les subventions octroyées par les gouvernements provinciaux et territoriaux, ni les SCE équivalentes accordées par les gouvernements provinciaux et territoriaux qui ne participent pas au programme.

Nota : Le nombre d'emprunteurs recevant une subvention ne reflète pas le montant total d'argent octroyé. Par conséquent, on ne peut pas calculer le montant moyen octroyé à chaque emprunteur.

Étudiants ayant une incapacité permanente

Cette subvention aide les étudiants ayant une incapacité permanente à assumer les frais additionnels occasionnés par la poursuite de leurs études postsecondaires. Les emprunteurs ayant une incapacité permanente peuvent recevoir une SCE jusqu'à concurrence de 8 000 $ par année de prêt afin de couvrir les frais d'études exceptionnels associés à leur état.

Durant l'année de prêt 2004-2005, des SCE à l'intention des étudiants ayant une incapacité permanente totalisant 17,4 millions de dollars ont été octroyées à 7 470 emprunteurs, ce qui représente 14 % de toutes les SCE octroyées durant l'année. Comme ce fut le cas durant l'année de prêt 2003-2004, l'Ontario comptait le pourcentage le plus élevé d'emprunteurs recevant des SCE à l'intention des étudiants ayant une incapacité permanente, soit 2,8 % de l'ensemble des emprunteurs de cette province.

À partir du 1er août 2005, cette subvention portera le nom de Subvention canadienne visant les mesures d'adaptation pour étudiants ayant une incapacité permanente.

Étudiants dans le besoin ayant une incapacité permanente

En août 2002, on a créé cette subvention pour aider les étudiants à temps plein et à temps partiel ayant une incapacité permanente dont on a évalué les besoins à plus de 275 $ par semaine d'études. Cette subvention aide les étudiants à payer leurs frais de scolarité, les manuels scolaires et les autres dépenses liées à leurs études grâce à une aide non remboursable pouvant aller jusqu'à 2 000 $ par année de prêt.

Durant l'année de prêt 2004-2005, on a octroyé 2 914 SCE à l'intention des étudiants dans le besoin ayant une incapacité permanente. Celles-ci totalisaient 4,6 millions de dollars et représentaient 5,5 % de l'ensemble des SCE.

À compter du 1er août 2005, cette subvention sera remplacée par la nouvelle Subvention canadienne d'accès pour étudiants ayant une incapacité permanente. Cette dernière fournira aux emprunteurs admissibles une subvention pouvant atteindre 2 000 $ pour réduire les obstacles liés à leur incapacité permanente.

Étudiants à temps partiel dans le besoin

Cette subvention vient en aide aux étudiants qui doivent étudier à temps partiel et dont le revenu familial est inférieur au seuil de revenu prescrit. Un montant pouvant aller jusqu'à 1 200 $ par année de prêt peut être versé aux demandeurs admissibles pour les aider à payer leurs frais d'études (par exemple droits de scolarité, manuels scolaires et garde d'enfants).

Des SCE à l'intention des étudiants à temps partiel dans le besoin ont été octroyées à 3 977 étudiants à temps partiel pour un total de 3,6 millions de dollars, ce qui représente 7,4 % de l'ensemble des SCE. Le nombre d'étudiants recevant une SCE à l'intention des étudiants à temps partiel dans le besoin dépassait le nombre d'étudiants recevant un prêt d'études canadien pour étudiants à temps partiel (3 977 personnes comparativement à 2 572). Cela signifie que le financement par subvention a été suffisant pour couvrir tous les besoins évalués d'environ 1 405 emprunteurs. Ainsi, les prêts pour études à temps partiel n'étaient plus nécessaires.

Étudiantes au doctorat

Cette subvention aide les emprunteuses inscrites dans certains programmes de doctorat où les femmes sont traditionnellement sous-représentées. Grâce à cette subvention, les emprunteuses admissibles peuvent obtenir jusqu'à 3 000 $ par année de prêt (pour une durée maximale de trois ans).

Durant l'année de prêt 2004-2005, 236 SCE ont été consenties à des étudiantes au doctorat pour un total de 673 270 $.

Chapitre 5
Gestion du remboursement du prêt

5. GESTION DU REMBOURSEMENT DU PRÊT

Le Programme canadien de prêts aux étudiants (PCPE) tente de rendre le processus de remboursement des prêts le plus simple possible et, par conséquent, offre des mesures de gestion de la dette qui permettent d'alléger le fardeau du remboursement.

Une fois que les emprunteurs étudiant à temps plein ont terminé leurs études, les intérêts commencent immédiatement à s'accumuler sur leur prêt, mais ils ne commencent à effectuer des paiements que six mois après la fin de leurs études.

On considère que les emprunteurs sont en retard s'ils omettent d'effectuer des paiements sur leur prêt. Les emprunteurs qui ne font pas leurs paiements pendant plus de 270 jours sont considérés comme étant en défaut de remboursement et, à ce moment-là, on prend des mesures de recouvrement. Par conséquent, on encourage fortement les emprunteurs à communiquer avec le Centre de service national de prêts aux étudiants (CSNPE) s'ils ont de la difficulté à effectuer leurs paiements ou s'ils sont en retard.

Le PCPE aide les emprunteurs qui ont de la difficulté à rembourser en leur permettant de réviser les modalités de leur entente de prêt (révision des conditions). Cette révision permet de diminuer les paiements mensuels en prolongeant la durée du prêt. Environ 20 % des emprunteurs qui ont commencé à rembourser leur prêt en 2001-2002 ont eu recours à la révision des conditions. Même si on pourrait s'attendre à ce que les emprunteurs ayant une dette étudiante élevée aient plus souvent recours à la révision des conditions que ceux dont la dette est moins élevée, les données laissent croire que l'utilisation du processus de révision des conditions est uniforme peu importe les montants dus.

Les emprunteurs qui ont de la difficulté à rembourser leur prêt sur une longue période peuvent aussi présenter une demande d'exemption d'intérêts et de réduction de la dette en cours de remboursement. L'exemption d'intérêts offre une aide temporaire aux emprunteurs qui n'ont alors pas à rembourser le capital ni les intérêts de leur prêt[26], tandis que la réduction de la dette en cours de remboursement aide ceux qui ont déjà utilisé les périodes d'exemption d'intérêts auxquelles ils avaient droit en réduisant le montant total dû de leur prêt.

Dans la présente section, il est question premièrement du portrait des emprunteurs en période de remboursement et, deuxièmement, de l'utilisation des mesures de gestion de la dette.

A. ENDETTEMENT DES TITULAIRES DE PRÊTS D'ÉTUDES CANADIENS

L'endettement correspond au montant qu'un emprunteur doit au PCPE au début de sa période de remboursement. Il convient de signaler que le montant dû par les emprunteurs reflète seulement la portion **fédérale** de leur prêt étudiant direct. Les emprunteurs peuvent aussi avoir des prêts étudiants provinciaux ainsi que des prêts du régime garanti ou du régime à risques partagés.

Durant l'année de prêt 2004-2005, les emprunteurs devaient au PCPE, en moyenne, 11 051 $ à la fin de leurs études. Ce montant était plus élevé de 423 $ que le montant dû en 2003-2004. Environ 43 % des emprunteurs en remboursement devaient plus de 10 000 $ au PCPE durant l'année de prêt 2004-2005 (**graphique 8**). On trouvera des renseignements plus détaillés à l'**annexe I**.

Endettement selon la province ou le territoire

Durant l'année de prêt 2004-2005, le montant moyen dû à la fin des études a augmenté dans toutes les provinces et les territoires participants. Le **graphique 9** indique que les emprunteurs du Manitoba doivent le moins au moment de la consolidation[27] (9 755 $), tandis que les emprunteurs de la Nouvelle-Écosse doivent le plus à la consolidation (13 311 $). C'est à l'Île-du-Prince-Édouard et en Nouvelle-Écosse que les augmentations les plus importantes du montant dû ont eu lieu (1 187 $ et 926 $, respectivement). L'Ontario et l'Alberta présentaient les augmentations les moins importantes avec 137 $ et 396 $ respectivement (**annexe I**).

[26] Durant cette période, le gouvernement du Canada paie les intérêts du prêt au nom de l'emprunteur.

[27] Une consolidation a lieu lorsque le statut d'un emprunteur passe du statut « **Aux études** » au statut « **En remboursement** ». Généralement, cela se produit six mois après la fin des études. Il convient de signaler que ces montants reflètent seulement les prêts d'études canadiens. Les emprunteurs peuvent aussi avoir des prêts provinciaux ou privés (institutions bancaires). La consolidation est la réunion de tous les paiements effectués dans le cadre du régime de financement direct pour chacune des années d'études de l'emprunteur, mais n'inclut pas les prêts provinciaux des provinces et des territoires non intégrés, ni les prêts du régime de prêts garantis ou du régime de prêts à risques partagés. Les emprunteurs doivent effectuer des paiements distincts pour ces prêts.

Graphique 8 – Endettement des emprunteurs de prêts d'études canadiens

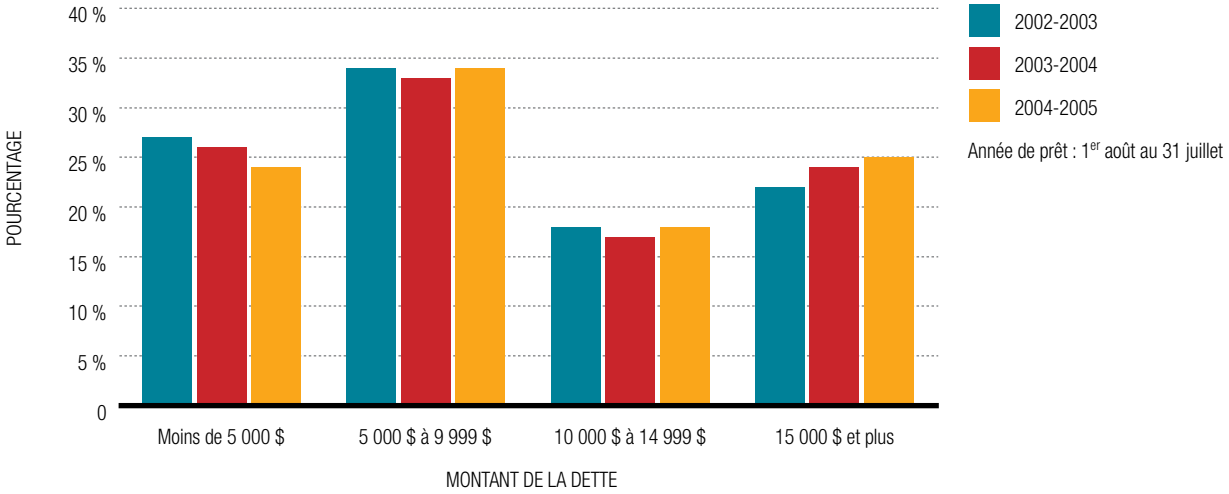

Graphique 9 – Endettement moyen selon la province ou le territoire au moment de la consolidation

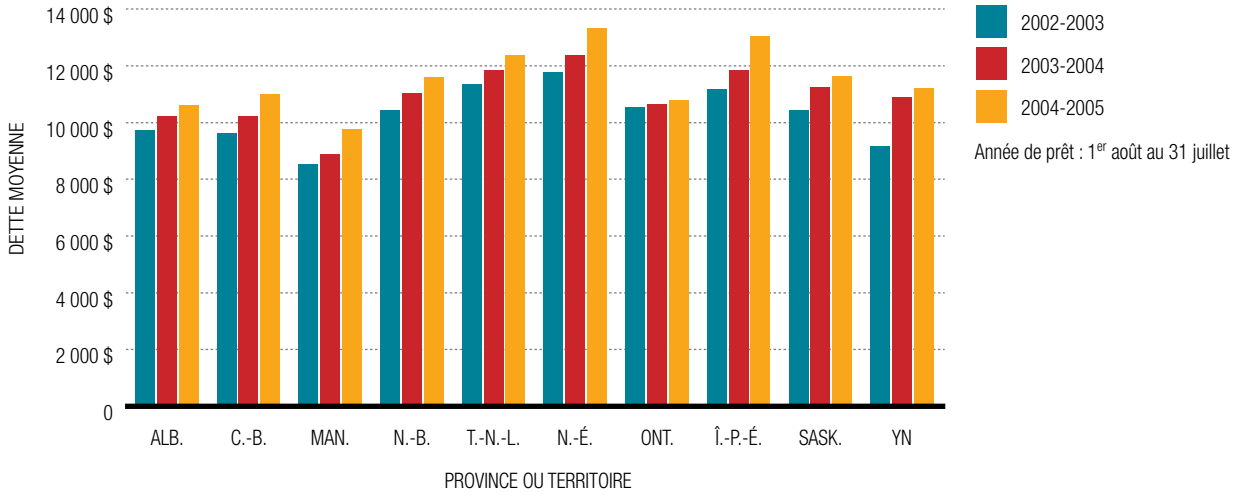

Endettement selon le type d'établissement et l'âge

Durant l'année de prêt 2004-2005, les emprunteurs fréquentant l'université devaient en moyenne 14 342 $ à la fin de leurs études, soit 3 291 $ de plus que la moyenne nationale générale de 11 051 $ (**graphique 10**). Le montant moyen dû par les emprunteurs fréquentant l'université a augmenté de 671 $ depuis l'année de prêt 2003-2004. Les emprunteurs fréquentant l'université âgés de plus de 30 ans devaient plus que toutes les autres catégories d'âge au moment d'entreprendre le remboursement (18 661 $).

L'endettement des emprunteurs qui fréquentaient le collège s'élevait en moyenne à 8 845 $, soit 2 206 $ de moins que la moyenne nationale de tous les emprunteurs. Cependant, ils devaient plus (247 $) que durant l'année de prêt 2003-2004. Les emprunteurs fréquentant le collège et âgés de 26 à 29 ans devaient le plus dans leur catégorie à la fin de leurs études (11 412 $).

Graphique 10 – Endettement moyen selon le type d'établissement

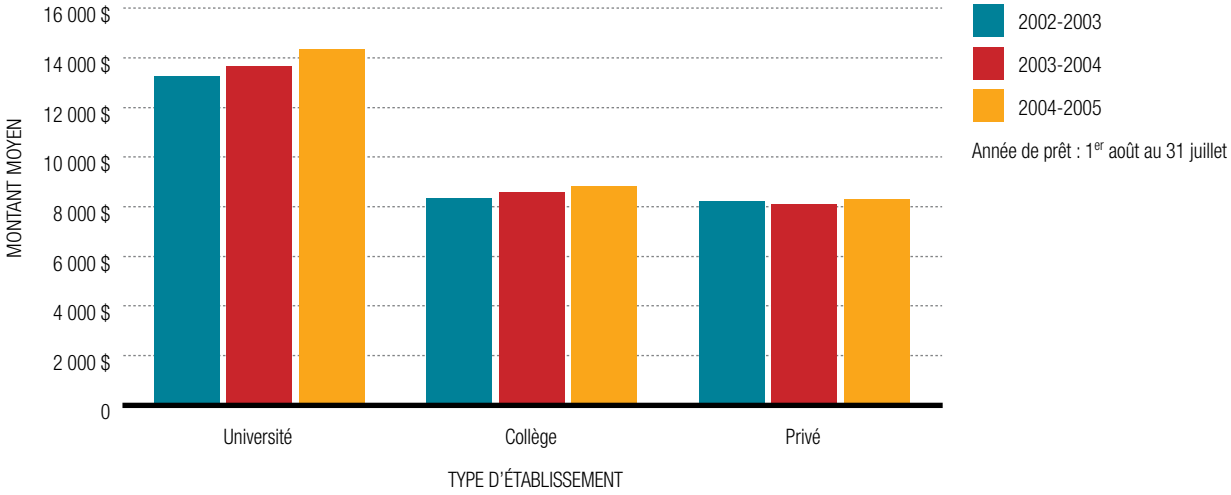

Graphique 11 – Endettement moyen selon le groupe d'âge

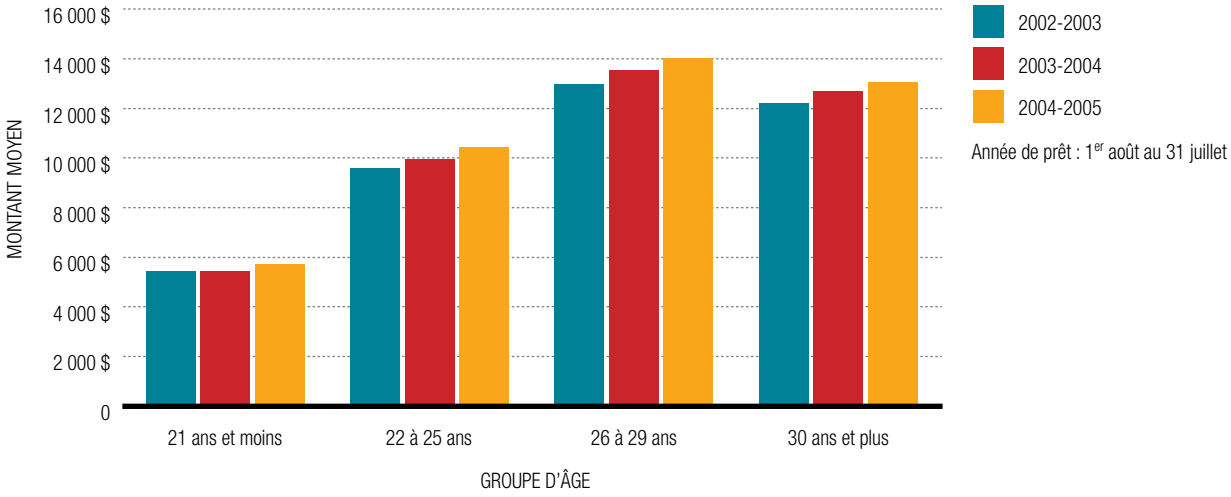

La dette moyenne des emprunteurs fréquentant un établissement privé a augmenté de 200 $, passant de 8 131 $ en 2003-2004, à 8 331 $ en 2004-2005 (**annexe I)**. En outre, à 9 970 $, la dette des emprunteurs fréquentant des établissements privés et âgés de 26 à 29 ans était la plus élevée. Même si les emprunteurs des établissements privés recevaient le prêt annuel le plus élevé pendant qu'ils étaient aux études (5 715 $ par année), ils devaient moins au moment du remboursement (8 331 $) que les emprunteurs ayant fréquenté l'université ou un collège. Cela est dû au fait que les programmes offerts par les établissements privés sont plus courts.

Comparé à tous les emprunteurs classés selon leur groupe d'âge, le montant de la dette des emprunteurs de 30 ans et plus (13 055 $) était légèrement moins élevé que celui des emprunteurs de 26 à 29 ans (14 010 $). Le **graphique 11** montre que la dette moyenne des emprunteurs de 21 ans et moins était de 5 704 $, et que celle des emprunteurs de 22 à 25 ans en remboursement était de 10 439 $, par comparaison avec la moyenne nationale de 11 051 $. On trouvera des précisions sur l'endettement à l'**annexe I**.

Endettement selon le sexe et le type d'établissement
En moyenne, les femmes devaient 494 $ de plus que les hommes à la fin de leurs études postsecondaires. Cependant, le montant moyen dû a augmenté pour les hommes et pour les femmes depuis l'année de prêt 2003-2004. Les femmes devaient 11 257 $, et les hommes, 10 763 $, une augmentation de 445 $ et de 371 $ respectivement depuis l'année de prêt 2003-2004 (**annexe I**).

Dans le même ordre d'idées, les femmes qui fréquentaient une université ou un collège durant l'année de prêt 2004-2005 devaient plus que les hommes. Les emprunteuses fréquentant l'université devaient 608 $ de plus que les hommes, et les emprunteuses fréquentant un collège, 1 208 $ de plus.

Cependant, en 2004-2005, les hommes fréquentant des établissements privés devaient 512 $ de plus que les femmes.

B. EXEMPTION D'INTÉRÊTS

L'exemption d'intérêts est un outil de gestion de la dette qui accorde un allègement à court terme aux emprunteurs qui éprouvent des difficultés temporaires à rembourser leur prêt d'études canadien. Les emprunteurs qui bénéficient d'une exemption d'intérêts *ne sont pas* tenus de faire de paiements sur le capital ou les intérêts de leur prêt d'études canadien pour une période de six mois. Les intérêts ne s'accumulent pas sur le prêt pendant que l'emprunteur bénéficie de l'exemption puisque le gouvernement du Canada paie les intérêts en son nom. Les emprunteurs peuvent faire une demande pour une période de 30 mois d'exemption d'intérêts au maximum à n'importe quel moment de la période de remboursement de leur prêt. De plus, les emprunteurs qui utilisent les 30 mois d'exemption d'intérêts peuvent être admissibles à 24 mois supplémentaires d'exemption d'intérêts dans les cinq années suivant la fin de leurs études.

Le nombre de bénéficiaires d'une exemption d'intérêts a continué à diminuer, passant de 117 520 en 2003-2004 à 108 188 en 2004-2005 (**tableau 7**).

Les coûts liés à l'exemption d'intérêts ont aussi diminué, passant de 71,6 millions[28] de dollars en 2003-2004 à 64,8 millions de dollars durant l'année de prêt 2004-2005 (**tableau 7**).

Tableau 7 – Exemption d'intérêts

Année de prêt	Bénéficiaires d'une exemption d'intérêts	Montants consacrés à l'exemption d'intérêts (en M$)
2002-2003	128 235	77,2 $
2003-2004	117 520	71,6 $
2004-2005	108 188	64,8 $

Année de prêt : du 1er août au 31 juillet.

Graphique 12 – Bénéficiaires d'une exemption d'intérêts selon l'âge

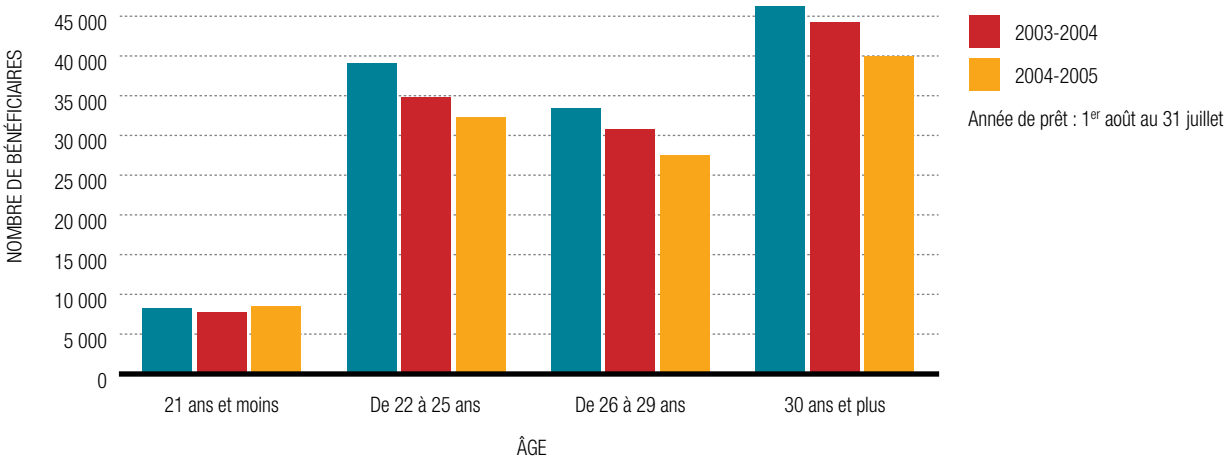

[28] Les montants relatifs à l'exemption d'intérêts peuvent être différents de ceux figurant dans le rapport annuel de 2003-2004 puisqu'ils ont fait l'objet d'une mise à jour du Bureau du contrôleur.

Bénéficiaires d'une exemption d'intérêts selon le type d'établissement

Durant l'année de prêt 2004-2005, 41,6 % de tous les bénéficiaires d'une exemption d'intérêts fréquentaient l'université (45 017). Les emprunteurs fréquentant un collège représentaient 36,9 % de tous les bénéficiaires d'une exemption d'intérêts, et ceux fréquentant des établissements privés représentaient quant à eux 21,1 %.

Bénéficiaires d'une exemption d'intérêts selon le sexe

En 2004-2005, la proportion de femmes bénéficiaires d'une exemption d'intérêts était de 64,1 %, tandis que les hommes représentaient 35,7 % des bénéficiaires (**annexe J**).

Bénéficiaires d'une exemption d'intérêts selon l'âge

Les emprunteurs âgés de 30 ans et plus sont ceux qui ont le plus bénéficié d'exemptions d'intérêts (36,9 % des bénéficiaires d'une exemption d'intérêts) (**annexe J**). Les emprunteurs âgés de 22 à 25 ans étaient le deuxième groupe comptant le plus de bénéficiaires d'une exemption d'intérêts (29,9 %). Le pourcentage des emprunteurs bénéficiant d'une exemption d'intérêts dans chaque groupe d'âge est resté stable en comparaison avec l'année de prêt 2003-2004.

C. RÉDUCTION DE LA DETTE EN COURS DE REMBOURSEMENT

En 1998, on a instauré la réduction de la dette en cours de remboursement (RDR) pour aider les emprunteurs qui ont utilisé leur exemption d'intérêts et qui continuent à avoir énormément de difficulté à rembourser leur prêt d'études canadien.

La RDR permet de réduire le capital de leur prêt d'études canadien (jusqu'à 50 % du principal, pour un maximum de 10 000 $) tout en réduisant également le montant qu'ils doivent rembourser chaque mois à un niveau abordable, en fonction de leur revenu. S'ils sont admissibles, les emprunteurs peuvent voir leur prêt réduit d'un montant pouvant atteindre 10 000 $. Deux autres réductions supplémentaires pouvant atteindre 5 000 $ chacune peuvent être offertes à un emprunteur qui est toujours aux prises avec des difficultés financières après la réduction initiale. Au moins 12 mois doivent s'écouler entre les réductions avant qu'un emprunteur puisse présenter une deuxième et une troisième demandes de réduction du principal de son prêt. À partir du 1er août 2005, ces réductions de la dette seront augmentées à 10 000 $, 10 000 $ et 6 000 $ respectivement.

Durant l'année de prêt 2004-2005, 5 029 emprunteurs de prêts d'études canadiens ont bénéficié de la RDR pour un coût total de 36,1 millions de dollars (**tableau 8**). L'augmentation du nombre de bénéficiaires d'une RDR (de 1 952 personnes en 2003-2004 à 5 029 personnes en 2004-2005) découle d'améliorations apportées à la RDR qui sont entrées en vigueur en mai 2004. Les emprunteurs ne peuvent avoir recours à la RDR qu'après avoir utilisé la totalité de leur période d'exemption d'intérêts (cinq ans) et, par conséquent, les emprunteurs commencent désormais à utiliser pleinement la RDR. Puisque l'exemption d'intérêts est un programme relativement nouveau, comme l'est aussi la RDR, on prévoit que ce taux d'augmentation se poursuivra pendant quelques années avant que le programme ne se stabilise.

Tableau 8 – Réduction de la dette en cours de remboursement

Année de prêt	Bénéficiaires de la RDR	Montants de la RDR (en M$)
2002-2003	1 523	8,6 $
2003-2004	1 952	9,9 $
2004-2005	5 029	36,1 $

Année de prêt : du 1er août au 31 juillet.

Recours à l'exemption d'intérêts

L'exemption d'intérêts est la plus utilisée des options de gestion de la dette prévues par le PCPE. Par conséquent, il est important de bien comprendre les emprunteurs qui ont recours à l'exemption d'intérêts ainsi que les emprunteurs qui sont admissibles mais qui ne l'utilisent pas. Le PCPE a évalué dans quelle mesure le programme d'exemption d'intérêts rejoint son public cible. Cette étude s'est concentrée sur les emprunteurs qui remboursaient leur prêt en 2000[29] et a permis de mesurer le nombre d'entre eux qui étaient admissibles à l'exemption d'intérêts, mais qui ne l'utilisaient pas. L'étude a aussi tenté de déterminer le rapport entre les caractéristiques socioéconomiques et les caractéristiques relatives aux prêts, d'une part, et le recours à l'exemption d'intérêts et l'admissibilité à cette mesure de gestion de la dette, d'autre part.

L'exemption d'intérêts n'offre pas seulement une aide à court terme aux personnes qui éprouvent des difficultés financières; cette mesure peut aussi prévenir l'aversion au prêt découlant de la peur de ne pas être en mesure de le rembourser. Par exemple, si les emprunteurs connaissent l'existence de ce programme, cela peut les rassurer puisqu'ils savent que des mesures sont en place pour alléger le fardeau du remboursement de leur prêt et, par conséquent, des possibles difficultés financières.

Grâce à un rapprochement approuvé entre des données fiscales de Statistique Canada et les données administratives du PCPE, on a pu comparer le revenu de chacun des emprunteurs au revenu nécessaire pour être admissible au programme d'exemption d'intérêts. Grâce à ce rapprochement, on a déterminé qu'en 2000, environ 35 % des emprunteurs qui remboursaient leur prêt étaient admissibles à l'exemption d'intérêts. Cependant, seulement 45 % des emprunteurs admissibles ont utilisé le programme d'exemption d'intérêts. C'est pourquoi le taux d'utilisation général de ce programme par les emprunteurs en remboursement admissibles était de 16 %.

Le comportement et les gestes de l'emprunteur déterminent en partie s'il utilisera l'exemption d'intérêts. Pour les emprunteurs qui y sont admissibles, il serait désavantageux de ne pas y avoir recours. Le faible recours à l'exemption d'intérêts parmi ceux qui sont admissibles indique que d'autres facteurs que les critères du programme, comme les seuils de revenu, influent sur l'utilisation de l'exemption d'intérêts. D'autres recherches menées par le PCPE[30] ont permis de découvrir que ces facteurs incluent le manque de sensibilisation à l'exemption d'intérêts, le manque d'information sur son fonctionnement et la réticence à entreprendre le processus de demande. En outre, la recherche a indiqué que certaines personnes ayant présenté une demande d'exemption d'intérêts ont eu des problèmes durant le processus de demande et, par conséquent, ne l'ont pas reçue.

Environ les trois quarts des emprunteurs qui ont utilisé l'exemption d'intérêts pour la première fois l'ont fait dans la première année et demie suivant le début du remboursement de leur prêt. La majorité des emprunteurs qui l'ont utilisée y ont eu recours dans la première phase du remboursement; cependant, certaines personnes qui l'ont utilisée plus tard dans le processus de remboursement n'y ont pas nécessairement eu recours durant leur première année d'admissibilité. En fait, il semble qu'une partie importante des emprunteurs étaient admissibles à l'exemption d'intérêts avant l'année où ils en ont finalement profité.

Malgré le fait que certains types d'emprunteurs ont peu utilisé l'exemption d'intérêts, certains autres types d'emprunteurs qui y sont admissibles présentaient des taux d'utilisation plus élevés. Par exemple, les emprunteurs des provinces de l'Atlantique (57 % d'utilisation) et des Territoires (56 % d'utilisation) étaient plus susceptibles d'utiliser l'exemption d'intérêts. De plus, les emprunteurs qui en étaient à leurs 24 premiers mois de remboursement (56 % d'utilisation) et les emprunteurs des groupes d'âge plus élevés (57 %) étaient aussi plus susceptibles de l'utiliser.

Les types d'emprunteurs admissibles les moins susceptibles d'utiliser l'exemption d'intérêts étaient ceux bénéficiant de l'aide sociale (taux d'utilisation de 36 %), ceux provenant des régions rurales (taux d'utilisation de 39 %), ceux dont le revenu des parents était dans le quartile le plus élevé (taux d'utilisation

[29] Programme canadien de prêts aux étudiants, *Aide au remboursement des prêts étudiants du Canada : les gens qui se prévalent du Programme d'exemption d'intérêts et ceux qui ne l'utilisent pas* (2006).

[30] Sage Research Corporation, *Qualitative Research: Pre-Consolidation Early Contact Project* (31 mars 2005).

de 39 %), ceux qui étaient dans le quartile le moins élevé au moment du début de leur période de remboursement (taux d'utilisation de 30 %), ceux venant de familles nombreuses (taux d'utilisation de 35 %) et ceux qui en étaient au moins à leur quatrième année de remboursement (taux d'utilisation de 21 %).

Peu importe les variations relatives à l'utilisation de l'exemption d'intérêts, les taux d'utilisation étaient quand même assez bas par rapport au nombre de personnes qui semblaient admissibles. Les emprunteurs perçus comme ayant des difficultés financières extrêmes (c.-à-d. que leur revenu était bien en deçà du seuil d'admissibilité) n'utilisaient pas l'exemption d'intérêts plus que les autres. Même si les emprunteurs bénéficiant de l'aide sociale étaient à peu près tous admissibles, leur taux d'utilisation était seulement de 36 %. Et, finalement, les emprunteurs de familles nombreuses étaient admissibles à 57 %, et seulement 35 % de ceux-ci ont eu recours à l'exemption d'intérêts.

Chapitre 6
Résultats du programme

6. RÉSULTATS DU PROGRAMME

Jusqu'ici, on a, dans le cadre du rapport, examiné les principales activités du PCPE comme l'administration des prêts et des subventions et la gestion du processus de remboursement des prêts. Les objectifs du PCPE vont plus loin que ces deux principales activités. Le nouveau régime de financement direct des prêts a quatre objectifs :

- Réaliser l'engagement du gouvernement en matière d'accessibilité;
- Faire de l'expérience de prêt une expérience positive;
- Augmenter la sensibilisation; et
- Contrôler le rendement, l'intégrité et la responsabilisation.

Certains résultats du programme nous permettent de mesurer ces objectifs : le nombre de jeunes Canadiens qui ont recours au PCPE, les répercussions du refus d'octroyer un prêt étudiant, la satisfaction des emprunteurs à l'égard de leur expérience de prêt, la connaissance du PCPE et de Ciblétudes et, finalement, la réduction du taux de défaut de remboursement.

A. ENGAGEMENT ENVERS L'ACCESSIBILITÉ

Afin de mesurer l'engagement du gouvernement en matière d'accessibilité, le PCPE a mené une enquête de suivi auprès de jeunes âgés de 17 à 30 ans qui se sont ou non inscrits à des études postsecondaires[31]. Ce sondage a permis au PCPE de mieux comprendre les obstacles possibles auxquels les étudiants sont confrontés quand ils tentent de s'inscrire dans un établissement d'enseignement postsecondaire et de déterminer si l'inaccessibilité à l'aide financière aux étudiants est l'un de ces obstacles. Le sondage de 2004-2005 a permis d'en arriver aux conclusions suivantes :

- Un total de 21 % des jeunes actuellement inscrits dans un programme d'études postsecondaires ont reçu des prêts étudiants du gouvernement[32] durant l'année d'études en cours.
- Un total de 57 % des bénéficiaires de ces prêts étudiants ne se seraient pas inscrits *cette* année (année sur laquelle porte le rapport) n'eût été d'un prêt étudiant. De ce nombre, 33 % auraient retardé leurs études, et 24 % les auraient tout simplement arrêtées s'ils n'avaient pas reçu un prêt.
- Les autres 43 % se seraient inscrits quand même, sans prêt étudiant. De ce nombre, 56 % auraient modifié leurs plans en réduisant le nombre de cours suivis, en changeant d'établissement d'enseignement ou en trouvant un emploi.
- Un total de 24 % d'étudiants qui ont présenté une demande de prêt, mais qui n'étaient pas admissibles ont dû 1) réduire le nombre de cours suivis (13 %), 2) étudier à temps partiel plutôt qu'à temps plein ou 3) changer d'établissement d'enseignement ou de programme d'études (3 %).

L'aide financière aux étudiants financée par le gouvernement arrive au troisième rang des sources de financement des étudiants au niveau postsecondaire, tout de suite après les revenus personnels ou d'emploi et l'argent de membres de leur famille ou d'amis. Cependant, les prêts étudiants du gouvernement étaient la source de financement la plus importante des détenteurs de prêts. Vingt pour cent (20 %) des étudiants s'appuyaient beaucoup sur ces prêts, et 15 % ont affirmé qu'il s'agissait de leur principale source de financement. Pour sept détenteurs de prêts étudiants sur dix, ces prêts étaient leur principale source de financement.

Des personnes qui n'étaient pas inscrites dans des établissements d'enseignement postsecondaire, 12 % ont indiqué que l'incapacité de recevoir un prêt étudiant gouvernemental avait été un obstacle à leur inscription dans un programme d'études postsecondaires.

B. EXPÉRIENCE DE PRÊT POSITIVE

Afin de rendre l'expérience de prêt positive, le PCPE réalise un sondage annuel auprès des emprunteurs afin d'évaluer leur expérience de prêt et leur niveau de satisfaction.

[31] Createc+ : *Special Investment Fund – 2005 SIF Omnibus Survey* (juin 2005).

[32] Les prêts étudiants du gouvernement renvoient aux prêts étudiants des gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux.

En 2004-2005, sept emprunteurs sur dix ont indiqué qu'ils étaient, de manière générale, satisfaits de la qualité du service qu'ils avaient reçu à l'égard de leur prêt d'études canadien, une augmentation de sept points depuis l'année précédente. Seulement un emprunteur sur dix se disait insatisfait, et les autres n'étaient ni satisfaits ni insatisfaits. L'augmentation du niveau de satisfaction résulte d'une amélioration de la satisfaction parmi les emprunteurs aux études (une hausse de 17 points, pour un taux de 76 %), mais le taux de satisfaction des emprunteurs en remboursement ou des emprunteurs en délai de grâce est resté stable (64 %)[33].

Un important prédicteur de la satisfaction consiste à savoir si les emprunteurs ont reçu leur paiement à temps pour acquitter leurs droits de scolarité sans payer de pénalité. Les emprunteurs qui ont reçu leur prêt à temps étaient deux fois plus susceptibles de dire qu'ils étaient satisfaits du temps d'attente pour recevoir leur prêt.

En moyenne, les emprunteurs ont fait parvenir leur demande de prêt cinq semaines avant leur première journée de cours. La majorité ont reçu leur prêt à temps pour payer leurs frais de scolarité sans pénalité. Il convient de signaler que les membres de ce groupe n'ont pas envoyé leur demande plus tôt que ceux qui n'ont pas reçu leur paiement à temps.

C. SENSIBILISATION ACCRUE

Connaissance du PCPE

Afin que le PCPE puisse favoriser l'accès aux études postsecondaires, les jeunes doivent connaître les programmes et services qui peuvent les aider à payer leurs études.

Lors d'une enquête que le PCPE a menée auprès de jeunes âgés de 17 à 30 ans[34], on a posé diverses questions aux répondants concernant leur connaissance du PCPE. Le sondage a permis d'en arriver aux conclusions suivantes :

- au total, 62 % des répondants connaissaient le PCPE ou le programme de prêts intégré fédéral-provincial;
- des répondants qui connaissaient le PCPE, 51 % ont indiqué qu'ils connaissaient, dans une certaine mesure, les rouages du Programme.

Ciblétudes

Afin de sensibiliser les étudiants au PCPE et de respecter un engagement envers l'excellence du service à la clientèle, le PCPE vise à utiliser à leur plein potentiel les technologies de l'information et les services en ligne lorsque vient le temps de concevoir et d'exécuter son programme. Un élément central de cet engagement est le site Web de Ciblétudes (**www.cibletudes.ca**). Ce site est un guichet unique en ligne regroupant les renseignements et les outils de planification interactifs permettant aux Canadiens d'explorer les occasions d'apprentissage et d'études, d'élaborer des stratégies en matière d'apprentissage et de créer des plans financiers leur permettant d'atteindre leurs objectifs. Par le truchement du site Web de Ciblétudes, le PCPE offre aussi aux emprunteurs actuels et éventuels des outils et des renseignements qui les aident à présenter des demandes de prêts étudiants, à obtenir des prêts et à les rembourser.

En 2004-2005, on a organisé diverses activités afin d'encourager le public cible du PCPE à visiter le site Internet et à utiliser les services Ciblétudes. Afin d'y arriver, on a présenté le site à 17 événements nationaux liés à l'éducation, et on a distribué environ 50 000 documents portant sur Ciblétudes dans plus de 3 000 écoles secondaires à l'échelle canadienne. De plus, on a reçu plus de 3 000 demandes de renseignements par le truchement du lien « Contactez-nous » (**info@canlearn.ca**), demandes auxquelles on a répondu.

Au total, 1 385 892 personnes ont visité le site Web de Ciblétudes, et 187 701 personnes ont accédé au volet CSNPE du site s'adressant spécialement aux emprunteurs. De ce nombre, 171 656 étaient des emprunteurs fréquentant des établissements d'enseignement publics, et 16 045 étaient des emprunteurs fréquentant des établissements privés.

Un sondage ciblant l'ensemble des jeunes a permis de découvrir que 49 % avaient tenté d'obtenir des renseignements sur les études postsecondaires dans la dernière année. Quarante-quatre pour cent (44 %) avaient utilisé Internet pour trouver des renseignements sur les études postsecondaires. De ce nombre, 11 % avaient visité le site Web de Ciblétudes ou du CSNPE, et 22 % avaient visité un site Web provincial[35].

[33] Environics Research Group, *2005 Canada Student Loans Program 2005 Client Research* (31 mars 2005).

[34] Createc+, *Special Investment Fund – 2005 SIF Omnibus Survey.*

[35] Createc +. *Special Investment Fund – 2005 SIF Omnibus Survey* (juin 2005).

D. DÉFAUT DE REMBOURSEMENT DES PRÊTS D'ÉTUDES CANADIENS

Puisqu'on n'accorde plus de prêts dans le cadre du régime de prêts garantis et du régime à risques partagés, leur valeur a grandement diminué dans le portefeuille de remboursement. Tandis que la valeur des prêts accordés dans le cadre du régime de financement direct a augmenté dans le portefeuille de remboursement, les données sur le régime de prêts garantis et le régime de prêts à risques partagés sont devenues insuffisantes. Veuillez consulter la section 2A pour obtenir des précisions sur les régimes. Par conséquent, le calcul des taux de défaut de remboursement regroupés (qui incluent les prêts garantis, les prêts à risques partagés et les prêts directs) est devenu désuet durant l'année de prêt 2004-2005, et ces taux ont été remplacés par un taux de défaut de remboursement sur trois ans des prêts directs.

La capacité du PCPE de diminuer le nombre d'emprunteurs en défaut de remboursement fait partie de l'amélioration du rendement, de l'intégrité et de la responsabilisation du Programme.

Taux de défaut de remboursement des prêts directs sur une période de trois ans

Les prêts d'études canadiens à financement direct sont présumés être en défaut lorsque les paiements sont en retard de 270 jours. Même si le défaut de remboursement peut avoir lieu n'importe quand durant la période de remboursement (qui est habituellement de dix ans), le choix d'utiliser les trois dernières années découle du fait que la plupart des emprunteurs défaillants (plus de 75 %) manquent à leur obligation de rembourser dans les trois années suivant la consolidation. Les activités de recouvrement commencent quand l'emprunteur est en défaut de remboursement.

Le **tableau 9** indique que le taux de défaut de remboursement prévu des prêts directs à l'échelle canadienne durant l'année de prêt 2004-2005 était de 25,4 %. Cela représente une diminution de 5 % depuis l'année de prêt 2003-2004. En 2004-2005, c'est en Saskatchewan qu'on prévoyait le taux de défaut de remboursement le plus élevé (29,9 %) tandis que l'Ontario avait le taux de défaut de remboursement prévu le plus bas (22,4 %).

Les taux de défaut de remboursement prévus ont diminué pour tous les types d'établissement. Les taux de défaut de remboursement prévus pour les emprunteurs qui fréquentaient l'université étaient de 18,3 %, pour ceux qui fréquentaient un collège, de 25,5 %, et pour ceux qui fréquentaient un établissement privé, de 45,1 %.

Le PCPE a réalisé des enquêtes[36] qui laissent entendre que de nombreux problèmes auxquels sont confrontés les emprunteurs en cours de remboursement peuvent contribuer au défaut de remboursement.

Premièrement, on peut attribuer les difficultés liées au remboursement à la complexité du programme de prêts étudiants. Il est possible qu'un emprunteur ait des prêts étudiants des trois régimes de prêts d'études canadiens (garantis, à risques partagés et directs) et des programmes de prêts étudiants provinciaux. Les termes utilisés dans le cadre du programme peuvent de plus confondre les emprunteurs, puisque selon cette terminologie, ils ont un montant dû « consolidé ». Cependant, selon la terminologie des prêts d'études canadiens, la consolidation renvoie à la réunion de l'ensemble des prêts d'études canadiens directs (y compris les prêts des provinces intégrées) pour chaque année d'études. La consolidation n'inclut pas les prêts provinciaux des provinces non intégrées ou les prêts du régime garanti ou à risques partagés. Dans le cadre de groupes de discussion organisés par le PCPE, des emprunteurs ont indiqué que cette terminologie était trompeuse puisqu'ils ont seulement présenté une demande de prêt. Par conséquent, ils croyaient qu'ils n'avaient qu'un paiement mensuel à effectuer pour tous leurs prêts étudiants.

De plus, on a déterminé que les emprunteurs avaient une connaissance limitée des mesures d'aide au remboursement comme la révision des conditions, l'exemption d'intérêts et la réduction de la dette en cours de remboursement, mesures qui auraient pu les aider s'ils avaient de la difficulté à rembourser leurs prêts et qui auraient pu, peut-être, réduire le nombre de cas de défaut de remboursement. En outre, les emprunteurs qui connaissaient ces mesures disaient souvent qu'ils avaient de la difficulté à présenter une demande pour obtenir une de ces mesures.

Certains emprunteurs hésitaient à communiquer avec le PCPE quand ils avaient de la difficulté à faire leurs paiements parce qu'ils ne croyaient pas que le PCPE était là pour les aider. Par conséquent, ils ont continué d'avoir des difficultés financières, et ils ont finalement manqué à leur obligation de rembourser.

Le PCPE s'attaque actuellement aux problèmes de communication cernés dans le cadre de la recherche afin d'améliorer l'expérience des emprunteurs et de diminuer les taux de défaut de remboursement. Voici un exemple de recherche que réalise le PCPE :

[36] Patterson Langlois Consultants, *Exploratory Research with Canada Student Loan Holders: Factors Impacting the Loan Repayment Process* (février 2004), page 10.

Tableau 9 – Taux de défaut de remboursement des prêts d'études directs sur une période de trois ans

Province/territoire	2001-2002	2002-2003	2003-2004 P	2004-2005 Pr
CANADA	**37,7 %**	**28,7 %**	**30,4 %**	**25,4 %**
ALB.	34,4 %	25,6 %	28,9 %	22,8 %
C.-B.	40,3 %	32,6 %	34,4 %	27,5 %
MAN.	41,1 %	30,5 %	34,4 %	29,2 %
N.-B.	39,3 %	25,4 %	23,6 %	26,5 %
T.-N.-L.	45,3 %	22,4 %	22,5 %	23,6 %
N.-É.	40,4 %	35,2 %	35,5 %	23,9 %
ONT.	35,7 %	27,6 %	29,5 %	22,4 %
Î.-P.-É.	35,2 %	28,3 %	26,6 %	19,4 %
SASK.	38,4 %	32,5 %	31,3 %	29,9 %
Type d'établissement	**2001-2002**	**2002-2003**	**2003-2004 P**	**2004-2005 Pr**
Université	25,1 %	18,4 %	22,8 %	18,3 %
Collège	39,6 %	29,2 %	34,4 %	25,5 %
Établissement privé	52,4 %	46,9 %	48,3 %	45,1 %

Année de prêt : du 1er août au 31 juillet.

P = Préliminaire Pr = Prévu

Notes

1. On estime qu'il y a défaut de remboursement lorsqu'il y a un retard de plus de 270 jours dans le cas du régime de prêts directs.
2. Le taux de défaut sur trois ans est défini comme étant le rapport entre le montant cumulatif de tous les prêts en souffrance pendant la période englobant l'année de consolidation et les deux années de prêt suivantes et le montant total de tous les prêts consolidés au cours de l'année.
3. En août 2003, le plan de paiement préautorisé automatique a été arrêté temporairement pour des raisons juridiques. Cette situation a entraîné un taux de défaut plus élevé que la normale pour les emprunteurs dont le prêt a été consolidé durant l'année 2003-2004, comme l'a noté le rapport actuariel au 31 juillet 2004.

Prévention des cas de défaut de remboursement – le Programme de counseling préconsolidation

Comme une recherche récente l'indique, le manque de sensibilisation des emprunteurs au PCPE influe sur les taux de défaut de remboursement. Par conséquent, le PCPE a mis en place un programme qui vise à s'assurer que les emprunteurs connaissent et comprennent leurs obligations en matière de remboursement et les mesures d'aide au remboursement qui leur sont offertes.

Les recherches ont permis de déterminer que les emprunteurs avaient l'impression qu'ils ne connaissaient pas assez les types d'aide au remboursement qui leur étaient offerts. La plupart des emprunteurs ont reçu les renseignements dans la trousse de consolidation fournie par le PCPE ou en ont entendu parler dans leur entourage. Peu d'emprunteurs savaient qu'ils pouvaient réduire leurs paiements mensuels en prolongeant la période de remboursement.

Par conséquent, on a lancé le Programme de counseling préconsolidation afin d'aider les emprunteurs qui sont sur le point de commencer à rembourser leurs prêts d'études canadiens. Dans le cadre de ce projet pilote, le CSNPE a communiqué avec les emprunteurs dont le risque de défaut était moyen ou élevé et qui fréquentaient des établissements publics avant la date d'échéance de leur premier paiement. On leur a alors offert une séance de counseling par téléphone. On informait les emprunteurs des modalités de remboursement, par exemple, et on leur indiquait les programmes d'aide au remboursement, au besoin.

À la suite du lancement national de ce programme, on a organisé huit groupes de discussion[37] à l'échelle du Canada dans le cadre desquels on a rassemblé des emprunteurs qui avaient reçu l'appel téléphonique d'un agent du Programme de counseling préconsolidation. On leur a demandé de donner leur réaction à l'appel ainsi que des suggestions permettant d'améliorer le Programme de counseling préconsolidation.

De manière générale, les emprunteurs ont apprécié recevoir l'appel téléphonique. Les participants ont indiqué que l'appel a permis de confirmer ou de clarifier les renseignements de base au sujet du processus de remboursement des prêts comme le montant des paiements et les dates d'échéance, et qu'on leur a rappelé qu'ils devaient rembourser leur prêt.

En outre, les données du PCPE semblent indiquer que le Programme de counseling préconsolidation a réussi à réduire les taux de défaut de remboursement. En moyenne, le taux de défaut de remboursement dès le premier paiement[38] chez les emprunteurs à risque élevé qui ont reçu un appel était de 50 % moins élevé que celui des emprunteurs à risque élevé avec lesquels le PCPE n'avait pas communiqué.

[37] Sage Research Corporation, *Qualitative Research: Pre-Consolidation Early Contact Project* (31 mars 2005).

[38] Le secteur bancaire utilise les défauts de remboursement dès le premier paiement comme un très bon prédicteur des défauts de remboursement éventuels.

Chapitre 7
Données financières

7. DONNÉES FINANCIÈRES

A. TABLEAUX FINANCIERS CONSOLIDÉS RELATIFS AUX PRÊTS D'ÉTUDES CANADIENS[39]

Toutes les données de cette section représentent l'exercice financier allant du 1er avril 2004 au 31 mars 2005.

Entité comptable

Les dépenses qui figurent dans les tableaux sont avant tout les dépenses législatives autorisées en vertu de la *Loi fédérale sur les prêts aux étudiants* et de la *Loi fédérale sur l'aide financière aux étudiants*.

Méthode de comptabilité

Les données financières sont préparées conformément aux politiques et aux concepts de comptabilité généralement reconnus au Canada, qui se trouvent dans le *Manuel de comptabilité pour le secteur public* de l'Institut canadien des comptables agréés.

Politiques comptables particulières

Revenus

Le PCPE dispose de deux sources de revenu : les revenus en intérêts gagnés sur les prêts directs et le remboursement des prêts garantis et le rachat des mauvaises créances. Selon les pratiques comptables du gouvernement du Canada, les revenus des deux sources doivent être crédités au Trésor. Ils ne figurent pas avec les dépenses dans les comptes du PCPE, mais ils sont inscrits de façon distincte dans les états financiers de Ressources humaines et Développement des compétences Canada (RHDCC)[40] et du gouvernement.

- **Revenu en intérêts sur les prêts directs :** Les étudiants emprunteurs sont tenus de payer des intérêts simples sur leurs prêts étudiants lorsqu'ils terminent leurs études à temps plein. À la fin de leurs études, ils peuvent opter pour un taux d'intérêt variable (taux préférentiel + 2,5 %) ou fixe (taux préférentiel + 5 %). Les montants figurant dans les tableaux représentent l'intérêt couru sur le solde impayé des prêts directs remboursables au gouvernement. Les emprunteurs continuent de payer directement au prêteur privé l'intérêt couru sur les prêts garantis ou à risques partagés.
- **Recouvrement sur les prêts garantis :** Le gouvernement du Canada rembourse aux prêteurs privés tous les prêts consentis avant le 1er août 1995 et qui sont en souffrance (c'est-à-dire que les prêteurs réclament tout montant de capital et d'intérêts non remboursé en totalité). Les sommes indiquées dans les tableaux financiers représentent le capital et l'intérêt récupérés sur ces prêts non remboursés.
- **Recouvrements sur les reprises de prêt :** Conformément aux ententes sur les risques partagés, le gouvernement acquerra des institutions financières participantes les prêts consentis entre le 1er août 1995 et le 31 juillet 2000 qui font l'objet d'un défaut de paiement depuis au moins 12 mois suivant la fin des études et qui, au total, ne sont pas supérieurs à 3 % du solde mensuel moyen des prêts étudiants non remboursés du prêteur. Le montant payé est établi à 5 % de la valeur des prêts en question. Les sommes indiquées dans les tableaux financiers représentent le capital et l'intérêt récupérés sur ces prêts.

Subventions canadiennes pour études

Les subventions canadiennes pour études améliorent l'accès aux études postsecondaires en offrant une aide financière non remboursable aux étudiants du niveau postsecondaire ayant des besoins financiers particuliers importants. Cinq subventions sont accordées aux personnes suivantes : 1) étudiants ayant une incapacité permanente pour les aider à payer les frais de scolarité liés à leur état (jusqu'à concurrence de 8 000 $ par an); 2) étudiants ayant des personnes à charge (jusqu'à concurrence de 3 120 $ par an pour les étudiants à temps plein et de 1 920 $ pour les étudiants à temps partiel); 3) étudiants à temps partiel dans le besoin (jusqu'à concurrence de 1 200 $ par année); 4) étudiantes poursuivant des études doctorales (jusqu'à concurrence de 3 000 $ par an pendant trois ans au maximum); 5) étudiants dans le besoin ayant une incapacité permanente (jusqu'à concurrence de 2 000 $ par an).

[39] *Rapport ministériel sur le rendement 2004-2005 de Ressources humaines et Développement des compétences Canada*. On peut consulter ce document au www.tbs-sct.gc.ca/rma/dpr1/04-05/HRSDC-RHDCC/HRSDC-RHDCCd45_f.asp.

[40] En janvier 2006, le premier ministre a annoncé la fusion de Ressources humaines et Développement des compétences Canada et de Développement social Canada en une seule organisation : Ressources humaines et Développement social Canada.

Frais de recouvrement
Ces montants représentent les frais payés aux agences de recouvrement privées qui récupèrent les prêts d'études canadiens en souffrance. Les prêts en recouvrement comprennent les prêts garantis et à risques partagés qui font l'objet d'un défaut de paiement et pour lesquels le gouvernement a remboursé le prêteur privé ainsi que les prêts directs consentis après le 31 juillet 2000 que les tiers fournisseurs de services retournent à Ressources humaines et Développement des compétences Canada parce qu'ils n'ont pas été remboursés.

Ententes provisoires
Comme nous l'avons vu précédemment, le PCPE a conclu des ententes provisoires avec des institutions financières qui accordaient auparavant des prêts à risques partagés afin de décaisser des prêts pour étudiants à temps plein directement financés au nom du gouvernement jusqu'au 28 février 2001. À ce moment-là, le gouvernement a remboursé aux prêteurs 85 % du capital des prêts qu'ils avaient consentis durant la période provisoire. Les 15 % restants ont été remboursés ultérieurement aux prêteurs. Ces ententes exigeaient aussi une rémunération sous forme de transaction et l'intérêt sur les fonds avancés au nom du gouvernement. Une autre entente a été conclue avec la Société canadienne des postes, qui consent des prêts directs aux étudiants à temps partiel. Les « frais d'intérêts aux institutions financières (provisoires) » et les « frais de transition aux institutions financières (provisoires) » indiquent les coûts associés à ces ententes provisoires.

- **Frais d'intérêts aux institutions financières (provisoires) :** Cette dépense représente les frais d'intérêts sur les avances non réglées versées aux étudiants à temps plein qui ont contracté un prêt direct. Ces frais, payés mensuellement par le PCPE aux établissements prêteurs, sont calculés au taux préférentiel.
- **Frais de transition aux institutions financières (provisoires) :** Cette dépense représente le coût des frais de transaction assumés par le PCPE pendant la période provisoire pour chaque prêt consenti entièrement à un étudiant à temps plein par l'établissement prêteur participant. Les frais de transition comprennent également les paiements versés à la Société canadienne des postes pour chaque prêt consenti entièrement à un étudiant à temps partiel durant la période provisoire. Le coût est calculé en fonction des certificats d'admissibilité négociés par l'étudiant.

Frais de la société de services informatiques
Depuis le 1er mars 2001, le PCPE fait appel à des tiers fournisseurs de services qui administrent le décaissement des prêts directs, la gestion des prêts pendant que l'emprunteur est aux études et le remboursement des prêts une fois les études terminées. Ce poste représente le coût associé à ces services prévus dans le cadre des ententes.

Prime de risque
La prime de risque représente une partie de la rémunération offerte aux établissements prêteurs qui participaient au régime à risques partagés entre le 1er août 1995 et le 31 juillet 2000. La prime de risque s'élevait à 5 % de la valeur des prêts consolidés (habituellement la valeur des prêts consentis aux étudiants), et est habituellement calculée et versée au moment où les étudiants terminent leurs études et commencent à rembourser leur prêt. En retour, les prêteurs assumaient les risques associés au non-remboursement de ces prêts.

Reprise de prêts
Conformément aux dispositions des ententes conclues avec les établissements prêteurs, le gouvernement acquerra d'un prêteur les prêts étudiants qui font l'objet d'un défaut de paiement depuis au moins 12 mois et qui, au total, ne sont pas supérieurs à 3 % du solde mensuel moyen des prêts étudiants non remboursés du prêteur. Le montant payé est établi à 5 % de la valeur des prêts en question. Ces montants incluent aussi tout remboursement octroyé à une institution financière participante à la suite d'un recouvrement.

Frais d'administration aux provinces et aux territoires
Conformément à la *Loi fédérale sur l'aide financière aux étudiants*, le gouvernement du Canada a conclu des ententes avec les provinces participantes et le Yukon pour faciliter l'administration du PCPE. Ceux-ci administrent les activités liées à la présentation des demandes et à l'évaluation des besoins en ce qui a trait à l'aide fédérale offerte aux étudiants, et touchent en retour des frais d'administration.

Frais d'intérêts liés aux emprunts pendant les études
Le capital requis pour offrir des prêts directs est réuni grâce aux activités générales de financement du ministère des Finances. Le coût d'emprunt de ce capital est comptabilisé dans les opérations de financement globales du ministère des Finances. Les montants apparaissant dans les tableaux financiers représentent le coût attribué au PCPE au titre des prêts directs, alors que les emprunteurs sont considérés comme étant aux études.

Frais d'intérêts liés aux emprunts en cours de remboursement
Le capital requis pour offrir des prêts directs est réuni grâce aux activités générales de financement du ministère des Finances. Le coût d'emprunt de ce capital est comptabilisé dans les opérations de financement globales du ministère des Finances. Les montants apparaissant dans les tableaux financiers représentent le coût attribué au PCPE pendant que les emprunteurs remboursent leurs prêts d'études canadiens.

Bonification d'intérêts pendant les études
Une caractéristique clé de l'aide financière fédérale aux étudiants est que les étudiants emprunteurs ne sont pas tenus de payer les intérêts sur leur prêt étudiant tant qu'ils poursuivent leurs études à plein temps[41] et, dans le cas des prêts négociés avant le 1er août 1993, pendant six mois après avoir terminé leurs études. Dans le cadre des régimes de prêts garantis et à risques partagés, le gouvernement paye les intérêts aux établissements prêteurs au nom de l'étudiant.

Exemption d'intérêts
On peut fournir de l'aide pour couvrir les intérêts du prêt des emprunteurs qui éprouvent des difficultés de remboursement, et ce, sur une période maximale de 54 mois. La transition des prêts garantis et à risques partagés vers les prêts directs n'a pas modifié l'exemption d'intérêts (EI) pour les prêts en souffrance du point de vue des emprunteurs; cependant, la méthode d'inscription des coûts connexes a été modifiée. En ce qui concerne les prêts consentis avant le 1er août 2000, le PCPE indemnise les établissements prêteurs pour les intérêts perdus en leur versant un montant équivalent à celui des prêts qui font l'objet d'une exemption d'intérêts. Pour ce qui est des prêts consentis après le 1er août 2000, on calcule une dépense relative à l'EI afin de compenser l'intérêt couru sur les prêts directs.

Réduction de la dette en cours de remboursement
La réduction de la dette en cours de remboursement (RDR) aide les emprunteurs qui éprouvent de graves difficultés financières. La RDR est une mesure fédérale d'aide au remboursement grâce à laquelle le gouvernement du Canada réduit le solde du capital à recouvrer du prêt d'études canadien d'un étudiant admissible à un montant abordable après que toutes les autres mesures d'exemption d'intérêts ont été épuisées. À partir du 11 mai 2004, les emprunteurs étaient admissibles à une première réduction de 10 000 $ et une seconde et une troisième réduction de 5 000 $ chacune, pour une RDR de 20 000 $. À partir du 1er août 2005, les montants versés aux emprunteurs admissibles seront de 10 000 $ pour la première et la deuxième réduction et jusqu'à 6 000 $ pour la troisième, pour un total de 26 000 $ de RDR. En ce qui concerne les prêts consentis avant le 1er août 2000, le PCPE verse aux établissements prêteurs le montant équivalent au principal de la dette de l'emprunteur réduit par le gouvernement du Canada en vertu de la RDR. Pour les prêts consentis après le 1er août 2000, le gouvernement du Canada dispense l'emprunteur du remboursement d'une partie du capital.

Créances payées et remise de prêts
De la création du programme en 1964 jusqu'au 31 juillet 1995, le gouvernement du Canada garantissait entièrement tous les prêts consentis aux étudiants par les prêteurs privés. Le gouvernement rembourse aux prêteurs privés tous les prêts qui font l'objet d'un défaut de paiement (c.-à-d. que les prêteurs réclament tout montant de capital et d'intérêt qui n'a pas été entièrement remboursé, après quoi les Services nationaux de recouvrement de Développement social Canada tentent de recouvrer ces montants[42]). Les ententes à risques partagés permettaient aussi de garantir les prêts consentis entre le 1er août 1995 et le 31 juillet 2000 dans des circonstances particulières. Ce poste représente les coûts associés à cette garantie.

En vertu de la *Loi fédérale sur les prêts aux étudiants* et de la *Loi fédérale sur l'aide financière aux étudiants*, le gouvernement assume, dans certaines circonstances, le montant complet du capital non remboursé en plus des intérêts courus si l'emprunteur décède ou s'il devient invalide de façon permanente et qu'il ne peut rembourser le prêt étudiant sans difficultés excessives.

[41] Les emprunteurs étudiant à temps plein peuvent recevoir des prêts d'études canadiens et une bonification de l'intérêt pendant les études pour un maximum à vie de 340 semaines (après le 1er août 1995). Les emprunteurs qui atteignent cette limite pendant qu'ils sont encore aux études doivent commencer à rembourser leur prêt d'études canadien.

[42] Depuis le 1er août 2005, l'Agence du revenu du Canada est responsable de ces activités.

Tableau 10 – États financiers consolidés du Programme canadien de prêts aux étudiants – Programmes combinés

	Réels		2004-2005	
	2002-2003	2003-2004	Prévus	Réels
	(en millions de $)			
Revenus				
Produits de l'intérêt sur les prêts directs	103,9 $	174,3 $	206,9 $	226,6 $
Recouvrement sur les prêts garantis	111,1 $	91,3 $	105,1 $	76,2 $
Recouvrement sur les reprises de prêts	7,7 $	9,6 $	14,4 $	11,0 $
Total des revenus	222,7 $	275,2 $	326,4 $	313,8 $
Dépenses				
Paiements de transfert				
Subventions canadiennes pour études	54,5 $	66,8 $	74,7 $	64,5 $
Administration des prêts				
Frais de recouvrement[a]	12,8 $	13,4 $	18,6 $	14,8 $
Frais de la société de services informatiques	41,2 $	41,0 $	59,5 $	46,0 $
Prime de risque	23,0 $	11,7 $	4,9 $	5,5 $
Reprise de prêts	5,8 $	4,3 $	5,1 $	4,2 $
Frais d'administration aux provinces et aux territoires	8,4 $	8,8 $	9,6 $	9,4 $
Total des frais d'administration des prêts	91,3 $	79,2 $	97,7 $	79,9 $
Coût du soutien gouvernemental				
Allègements consentis aux étudiants				
Frais d'intérêts liés aux emprunts pendant les études (Classe A)[b]	138,6 $	148,6 $	163,0 $	163,8 $
Frais d'intérêts liés aux emprunts en cours de remboursement (Classe B)[b]	41,3 $	68,1 $	118,3 $	96,6 $
Bonification d'intérêts pendant les études	39,8 $	27,4 $	15,6 $	16,1 $
Exemption d'intérêts	74,6 $	73,8 $	62,9 $	63,2 $
Réduction de la dette en cours de remboursement	7,4 $	10,7 $	29,4 $	27,1 $
Réclamations payées et remises de prêts	40,7 $	34,8 $	26,9 $	27,7 $
Créances irrécouvrables[c]				
Dépenses relatives à la réduction de la dette en cours de remboursement	10,8 $	11,5 $	11,8 $	11,5 $
Dépenses relatives aux créances irrécouvrables	175,7 $	193,3 $	205,4 $	456,2 $
Coût total des dépenses liées à l'aide gouvernementale	529,0 $	568,2 $	633,3 $	862,2 $
Total des dépenses	674,7 $	714,2 $	805,7 $	1 006,6 $
Résultats nets d'exploitation	451,9 $	439,0 $	479,3 $	692,8 $
Paiements aux provinces et aux territoires non participants[d]	76,0 $	244,8 $	187,0 $	175,8 $
Résultats finaux d'exploitation	527,9 $	683,8 $	666,3 $	868,6 $

a. Ces coûts sont associés aux prêts d'études canadiens directs, mais sont assumés par Développement social Canada (DSC).

b. Ces coûts sont associés aux prêts d'études canadiens directs, mais sont assumés par le ministère des Finances.

c. Cela représente les dépenses annuelles relatives aux provisions pour les créances irrécouvrables et, la réduction de la dette en cours de remboursement comme l'exige la comptabilité d'exercice. Les dépenses relatives aux créances irrécouvrables de 2004-2005 incluent un rajustement de 257,1 millions de dollars suivant la révision du taux relatif aux créances irrécouvrables publié par le Bureau de l'actuaire en chef dans le *Rapport actuariel sur le Programme canadien de prêts aux étudiants en date du 31 juillet 2004*. Ce rajustement est rétroactif au début du régime de financement direct (2000).

d. Depuis 2003-2004, ces données représentent les dépenses annuelles comptabilisées en vertu de la méthode de comptabilité d'exercice plutôt que le montant réel versé aux provinces non participantes. En 2004-2005, le montant total des versements compensatoires a été de 152,4 millions de dollars.

Créances irrécouvrables

Dans le cas des prêts directs, le gouvernement est propriétaire des prêts consentis aux étudiants et doit les inscrire comme des éléments d'actif. Par conséquent, conformément aux principes comptables généralement reconnus, il faut prévoir une certaine somme pour les pertes éventuelles associées à ces prêts. Une telle provision doit être établie durant l'année où les prêts sont consentis, même si les pertes ne peuvent être subies que des années plus tard. Les montants indiqués représentent les dépenses annuelles par rapport aux provisions pour créances irrécouvrables, pour exemption d'intérêts et pour réduction de la dette en cours de remboursement sur les prêts directs.

Versements compensatoires aux provinces et aux territoires non participants

Les provinces et les territoires peuvent choisir de ne pas participer au PCPE. Ces provinces et territoires reçoivent des versements compensatoires qui leur permettent d'assurer les coûts de programmes similaires d'aide aux étudiants.

Engagements

Au 31 mars 2004, les engagements du Ministère pour les marchés conclus avec les fournisseurs de services se terminant le 28 février 2005 totalisaient 76,6 millions de dollars, pour gérer et administrer le PCPE pour les étudiants du niveau postsecondaire.

Chapitre 8
Annexes

ANNEXE A

PORTEFEUILLE DES PRÊTS D'ÉTUDES CANADIENS

Portefeuille des prêts d'études canadiens du 31 mars 2002 au 31 mars 2005 (en M$)

En date du 31 mars	Garantis		À risques partagés		Prêts directs		Total (Garantis, à risques partagés et directs)		
	Prêts d'emprunteurs aux études	Prêts en cours de remboursement	Prêts d'emprunteurs aux études	Prêts en cours de remboursement	Prêts d'emprunteurs aux études	Prêts en cours de remboursement	Prêts d'emprunteurs aux études	Prêts en cours de remboursement	Prêts d'emprunteurs aux études et prêts en cours de remboursement
2002	121,7 $	680,4 $	1 390,2 $	4 849,1 $	2 314,3 $	581,5 $	3 826,2 $	6 111,0 $	9 937,2 $
2003	83,8 $	514,0 $	887,2 $	4 574,6 $	2 875,1 $	1 247,3 $	3 846,1 $	6 335,9 $	10 182,0 $
2004	58,2 $	386,0 $	584,6 $	4 162,4 $	3 339,1 $	2 079,2 $	3 981,9 $	6 627,6 $	10 609,5 $
2005	38,8 $	287,0 $	392,9 $	3 656,8 $	3 645,0 $	2 602,7 $	4 076,7 $	6 546,5 $	10 623,2 $

Source : Bureau du contrôleur, SFA

Exercice : du 1er avril au 31 mars.

ANNEXE B

EMPRUNTEURS SELON L'ÉTAT CIVIL

État civil des emprunteurs étudiant à temps plein

État civil	2002-2003			2003-2004			2004-2005		
	Nombre d'emprunteurs	Valeur des prêts (en M$)	Moyenne	Nombre d'emprunteurs	Valeur des prêts (en M$)	Moyenne	Nombre d'emprunteurs	Valeur des prêts (en M$)	Moyenne
Célibataires	274 146	1 246,5 $	4 547 $	284 029	1 332,1 $	4 690 $	285 065	1 342,3 $	4 709 $
Mariés	32 753	175,0 $	5 343 $	33 521	183,0 $	5 460 $	31 263	169,0 $	5 405 $
Autres	22 092	123,2 $	5 576 $	22 653	127,9 $	5 645 $	20 928	117,5 $	5 615 $
Total	**328 991**	**1 544,7 $**	**4 695 $**	**340 203**	**1 643,0 $**	**4 830 $**	**337 256**	**1 628,8 $**	**4 829 $**

Année de prêt : du 1er août au 31 juillet.

État civil des emprunteurs étudiant à temps partiel

État civil	2002-2003			2003-2004			2004-2005		
	Nombre d'emprunteurs	Valeur des prêts (en M$)	Moyenne	Nombre d'emprunteurs	Valeur des prêts (en M$)	Moyenne	Nombre d'emprunteurs	Valeur des prêts (en M$)	Moyenne
Célibataires	1 932	3,2 $	1 631 $	1 944	3,3 $	1 675 $	1 810	3,2 $	1 781 $
Mariés	526	0,9 $	1 723 $	513	0,9 $	1 696 $	462	0,9 $	1 920 $
Autres	314	0,5 $	1 636 $	322	0,5 $	1 659 $	300	0,5 $	1 714 $
Total	**2 772**	**4,6 $**	**1 649 $**	**2 779**	**4,7 $**	**1 677 $**	**2 572**	**4,6 $**	**1 798 $**

Année de prêt : du 1er août au 31 juillet.

ANNEXE C

EMPRUNTEURS SELON L'ÂGE

Emprunteurs étudiant à temps plein selon l'âge

Âge	2002-2003			2003-2004			2004-2005		
	Nombre d'emprunteurs	Valeur des prêts (en M$)	Moyenne	Nombre d'emprunteurs	Valeur des prêts (en M$)	Moyenne	Nombre d'emprunteurs	Valeur des prêts (en M$)	Moyenne
21 ans et moins	148 114	623,6 $	4 210 $	158 023	692,4 $	4 381 $	158 171	691,5 $	4 372 $
22 à 25 ans	97 059	471,6 $	4 859 $	99 101	495,0 $	4 995 $	100 423	507,8 $	5 056 $
26 à 29 ans	36 554	193,1 $	5 283 $	36 342	196,2 $	5 400 $	35 193	189,9 $	5 397 $
30 ans et plus	47 264	256,4 $	5 426 $	46 737	259,4 $	5 550 $	43 469	239,6 $	5 511 $
Total	**328 991**	**1 544,7 $**	**4 695 $**	**340 203**	**1 643,0 $**	**4 830 $**	**337 256**	**1 628,8 $**	**4 829 $**

Année de prêt : du 1er août au 31 juillet.

Emprunteurs étudiant à temps partiel selon l'âge

Âge	2002-2003			2003-2004			2004-2005		
	Nombre d'emprunteurs	Valeur des prêts (en M$)	Moyenne	Nombre d'emprunteurs	Valeur des prêts (en M$)	Moyenne	Nombre d'emprunteurs	Valeur des prêts (en M$)	Moyenne
21 ans et moins	762	1,2 $	1 622 $	812	1,3 $	1 632 $	711	1,3 $	1 760 $
22 à 25 ans	705	1,1 $	1 612 $	661	1,1 $	1 720 $	642	1,1 $	1 779 $
26 à 29 ans	415	0,7 $	1 673 $	398	0,7 $	1 688 $	368	0,7 $	1 901 $
30 ans et plus	890	1,5 $	1 690 $	908	1,5 $	1 682 $	851	1,5 $	1 800 $
Total	**2 772**	**4,6 $**	**1 649 $**	**2 779**	**4,7 $**	**1 677 $**	**2 572**	**4,6 $**	**1 798 $**

Année de prêt : du 1er août au 31 juillet.

ANNEXE D

EMPRUNTEURS SELON LE SEXE

Emprunteurs étudiant à temps plein selon le sexe

Sexe	2002-2003			2003-2004			2004-2005		
	Nombre d'emprunteurs	Valeur des prêts (en M$)	Moyenne	Nombre d'emprunteurs	Valeur des prêts (en M$)	Moyenne	Nombre d'emprunteurs	Valeur des prêts (en M$)	Moyenne
Femmes	193 590	916,3 $	4 733 $	202 806	989,1 $	4 877 $	202 364	987,9 $	4 882 $
Hommes	135 401	628,4 $	4 641 $	137 397	653,9 $	4 759 $	134 892	640,9 $	4 751 $
Total	**328 991**	**1 544,7 $**	**4 695 $**	**340 203**	**1 643,0 $**	**4 830 $**	**337 256**	**1 628,8 $**	**4 829 $**

Année de prêt : du 1er août au 31 juillet.

Emprunteurs étudiant à temps partiel selon le sexe

Sexe	2002-2003			2003-2004			2004-2005		
	Nombre d'emprunteurs	Valeur des prêts (en M$)	Moyenne	Nombre d'emprunteurs	Valeur des prêts (en M$)	Moyenne	Nombre d'emprunteurs	Valeur des prêts (en M$)	Moyenne
Femmes	1 806	2,9 $	1 630 $	1 886	3,2 $	1 676 $	1 732	3,1 $	1 805 $
Hommes	966	1,6 $	1 684 $	893	1,5 $	1 679 $	840	1,5 $	1 783 $
Total	**2 772**	**4,6 $**	**1 649 $**	**2 779**	**4,7 $**	**1 677 $**	**2 572**	**4,6 $**	**1 798 $**

Année de prêt : du 1er août au 31 juillet.

ANNEXE E

EMPRUNTEURS SELON LE NIVEAU D'ÉTUDES

Emprunteurs étudiant à temps plein selon le niveau d'études

Niveau d'études	2002-2003			2003-2004			2004-2005		
	Nombre d'emprunteurs	Valeur des prêts (en M$)	Moyenne	Nombre d'emprunteurs	Valeur des prêts (en M$)	Moyenne	Nombre d'emprunteurs	Valeur des prêts (en M$)	Moyenne
Doctorat	2 638	16,7 $	6 318 $	2 503	16,0 $	6 396 $	2 622	16,9 $	6 439 $
Maîtrise	11 095	64,3 $	5 799 $	11 901	70,4 $	5 917 $	11 902	70,8 $	5 948 $
Ne menant pas à un diplôme	139 052	642,6 $	4 622 $	137 686	657,6 $	4 776 $	132 783	633,0 $	4 767 $
Premier cycle	176 206	821,0 $	4 659 $	188 113	899,0 $	4 779 $	189 949	908,1 $	4 781 $
Total	**328 991**	**1 544,7 $**	**4 695 $**	**340 203**	**1 643,0 $**	**4 830 $**	**337 256**	**1 628,8 $**	**4 829 $**

Année de prêt : du 1er août au 31 juillet.

Emprunteurs étudiant à temps partiel selon le niveau d'études

Niveau d'études	2002-2003			2003-2004			2004-2005		
	Nombre d'emprunteurs	Valeur des prêts (en M$)	Moyenne	Nombre d'emprunteurs	Valeur des prêts (en M$)	Moyenne	Nombre d'emprunteurs	Valeur des prêts (en M$)	Moyenne
Doctorat	*	0,0 $	2 772 $	*	0,0 $	2 087 $	*	0,0 $	1 743 $
Maîtrise	54	0,1 $	1 952 $	68	0,1 $	2 056 $	75	0,2 $	2 384 $
Ne menant pas à un diplôme	1 472	2,6 $	1 771 $	1 540	2,7 $	1 742 $	1 379	2,6 $	1 874 $
Premier cycle	1 244	1,9 $	1 490 $	1 183	1,9 $	1 573 $	1 114	1,9 $	1 665 $
Total	**2 772**	**4,6 $**	**1 649 $**	**2 779**	**4,7 $**	**1 677 $**	**2 572**	**4,6 $**	**1 798 $**

Année de prêt : du 1er août au 31 juillet.

* Les totaux inférieurs à dix ont été supprimés.

ANNEXE F

MOBILITÉ DES EMPRUNTEURS D'UNE PROVINCE À L'AUTRE ANNÉES DE PRÊT 2002-2003 ET 2003-2004

2002-2003 Mobilité des emprunteurs de prêts d'études canadiens – d'une province à l'autre

Prov./terr. où le prêt a été consenti	Province d'études													États-Unis	Ailleurs dans le monde	Total
	T.-N.-L.	Î.-P.-É.	N.-É.	N.-B.	ONT.	MAN.	SASK.	ALB.	C.-B.	YN	QC	T.N.-O.	CANADA			
T.-N.-L.	10 268	106	996	381	479	22	19	111	44	*	59	*	12 485	49	20	12 554
Î.-P.-É.	30	1 923	538	424	170	10	*	25	25	*	35	*	3 187	39	12	3 238
N.-É.	105	308	13 765	1 218	768	19	28	127	79	*	191	*	16 610	275	60	16 945
N.-B.	81	227	1 455	11 910	775	23	20	81	52	*	584	*	15 210	192	37	15 439
ONT.	122	50	1 005	363	139 006	301	150	691	945	*	1 656	*	144 290	2 967	938	148 195
MAN.	*	*	70	16	384	8 401	191	353	138	*	73	*	9 629	262	39	9 930
SASK.	*	*	103	13	288	222	12 243	1 908	256	*	79	*	15 125	227	40	15 392
ALB.	36	12	359	89	1 457	222	501	36 644	1 277	*	297	*	40 901	894	257	42 052
C.-B.	38	10	328	128	2 258	261	340	2 631	57 281	*	491	*	63 774	838	381	64 993
YN	*	*	*	*	20	*	*	78	85	30	*	*	238	11	*	253
Total	**10 690**	**2 642**	**18 628**	**14 543**	**145 605**	**9 482**	**13 505**	**42 649**	**60 182**	**48**	**3 472**	*	**321 449**	**5 754**	**1 788**	**328 991**

Année de prêt : du 1er août au 31 juillet.

* Les totaux inférieurs à 10 ont été supprimés.

2003-2004 Mobilité des emprunteurs de prêts d'études canadiens – d'une province à l'autre

Prov./terr. où le prêt a été consenti	Province d'études													États-Unis	Ailleurs dans le monde	Total
	T.-N.-L.	Î.-P.-É.	N.-É.	N.-B.	ONT.	MAN.	SASK.	ALB.	C.-B.	YN	QC	T.N.-O.	CANADA			
T.-N.-L.	9 687	77	816	306	360	22	15	93	47	*	46	*	11 469	47	25	11 541
Î.-P.-É.	28	2 060	536	439	164	10	*	30	25	*	35	*	3 331	45	*	3 385
N.-É.	153	275	13 407	1 265	727	23	32	140	96	*	188	*	16 306	331	60	16 697
N.-B.	76	220	1 515	12 363	719	20	22	91	56	*	562	*	15 645	222	35	15 902
ONT.	128	53	1 162	416	149 957	374	161	808	995	*	1 796	*	155 852	2 706	1 126	159 684
MAN.	*	*	70	21	378	8 183	192	324	151	*	65	*	9 393	216	40	9 649
SASK.	*	*	99	*	297	226	12 077	1 832	272	*	72	*	14 894	223	46	15 163
ALB.	46	20	397	92	1 529	241	512	36 902	1 416	*	314	*	41 473	755	273	42 501
C.-B.	38	14	348	127	2 305	292	304	2 667	57 556	*	532	*	64 185	803	437	65 425
YN	*	*	12	*	20	*	*	66	96	36	*	*	246	*	*	256
Total	**10 164**	**2 730**	**18 362**	**15 040**	**156 456**	**9 391**	**13 324**	**42 953**	**60 710**	**43**	**3 617**	*	**332 794**	**5 353**	**2 056**	**340 203**

Année de prêt : du 1er août au 31 juillet.

* Les totaux inférieurs à 10 ont été supprimés.

ANNEXE G

PRÊTS À TEMPS PLEIN PAR TYPE D'ÉTABLISSEMENT

Prêts à temps plein par type d'établissement

Type d'établissement	2002-2003			2003-2004			2004-2005		
	Nombre d'emprunteurs	Valeur des prêts (en M$)	Moyenne	Nombre d'emprunteurs	Valeur des prêts (en M$)	Moyenne	Nombre d'emprunteurs	Valeur des prêts (en M$)	Moyenne
Universités	178 353	844,6 $	4 736 $	188 500	915,6 $	4 854 $	189 780	922,8 $	4 863 $
Collèges/ instituts	113 528	491,4 $	4 329 $	113 042	504,6 $	4 456 $	110 559	493,0 $	4 459 $
Privés	37 440	208,6 $	5 573 $	38 661	222,8 $	5 757 $	37 259	212,9 $	5 715 $
Total**	**328 991**	**1 544,7 $**	**4 695 $**	**340 203**	**1 643,0 $**	**4 944 $**	**337 256**	**1 628,8 $**	**4 829 $**

Année de prêt : du 1er août au 31 juillet.

Nota : Le total des emprunteurs par établissement est légèrement supérieur à la somme des emprunteurs puisque des emprunteurs ont pu percevoir des prêts pour plus d'un type d'établissement.

ANNEXE H

PRÊTS À TEMPS PARTIEL, SELON LA PROVINCE ET LE TERRITOIRE ET SELON LE TYPE D'ÉTABLISSEMENT

Emprunteurs étudiant à temps partiel, selon la province et le territoire

Province/ territoire	2002-2003			2003-2004			2004-2005		
	Nombre d'emprunteurs	Valeur des prêts (en M$)	Moyenne	Nombre d'emprunteurs	Valeur des prêts (en M$)	Moyenne	Nombre d'emprunteurs	Valeur des prêts (en M$)	Moyenne
T.-N.-L.	30	0,0 $	1 229 $	47	0,1 $	1 334 $	30	0,0 $	1 250 $
Î.-P.-É.	83	0,2 $	2 168 $	52	0,1 $	1 990 $	49	0,1 $	2 929 $
N.-É.	285	0,5 $	1 754 $	222	0,4 $	1 886 $	213	0,4 $	2 015 $
N.-B.	132	0,2 $	1 456 $	120	0,2 $	1 457 $	110	0,2 $	1 556 $
ONT.	698	1,3 $	1 831 $	687	1,3 $	1 919 $	679	1,3 $	1 938 $
MAN.	148	0,3 $	2 061 $	156	0,3 $	1 995 $	167	0,3 $	2 015 $
SASK.	212	0,4 $	1 994 $	171	0,4 $	2 314 $	149	0,3 $	2 333 $
ALB.	1 015	1,3 $	1 252 $	1 065	1,2 $	1 172 $	932	1,2 $	1 339 $
C.-B.	167	0,4 $	2 278 $	255	0,6 $	2 437 $	242	0,6 $	2 446 $
YN	*	0,0 $	2 742 $	*	0,0 $	1 564 $	*	0,0 $	2 465 $
Total	**2 772**	**4,6 $**	**1 649 $**	**2 779**	**4,7 $**	**1 677 $**	**2 572**	**4,6 $**	**1 798 $**

Année de prêt : du 1er août au 31 juillet.

* Les totaux inférieurs à 10 ont été supprimés.

Prêts à temps partiel, selon le type d'établissement

Type d'établis-sement	2002-2003			2003-2004			2004-2005		
	Nombre d'emprunteurs	Valeur des prêts (en M$)	Moyenne	Nombre d'emprunteurs	Valeur des prêts (en M$)	Moyenne	Nombre d'emprunteurs	Valeur des prêts (en M$)	Moyenne
Universities	1 419	2,2 $	1 545 $	1 355	2,2 $	1 655 $	1 287	2,3 $	1 775 $
Colleges/ Institutes	1 008	1,4 $	1 434 $	1 132	1,6 $	1 416 $	1 016	1,5 $	1 300 $
Private	345	0,9 $	2 707 $	292	0,8 $	2 793 $	269	0,8 $	3 020 $
Total**	**2 772**	**4,6 $**	**1 649 $**	**2 779**	**4,7 $**	**1 677 $**	**2 572**	**4,6 $**	**1 798 $**

Année de prêt : du 1er août au 31 juillet.

Nota : Le total des emprunteurs par établissement est légèrement supérieur à la somme des emprunteurs puisque des emprunteurs ont pu percevoir des prêts pour plus d'un type d'établissement.

ANNEXE I

ENDETTEMENT – PRÊT D'ÉTUDES CANADIEN

Répartition de l'endettement – prêt d'études canadien

Niveau de la dette	2002-2003	2003-2004	2004-2005
Moins de 5 000 $	27 %	26 %	24 %
De 5 000 $ à 9 999 $	34 %	33 %	34 %
De 10 000 $ à 14 999 $	18 %	17 %	18 %
15 000 $ ou plus	22 %	24 %	25 %
Dette moyenne	**10 265 $**	**10 628 $**	**11 051 $**

Année de prêt : du 1er août au 31 juillet.

Nota : Les chiffres représentent seulement les prêts d'études canadiens. Les emprunteurs peuvent aussi avoir des prêts provinciaux ou privés (institutions bancaires).

Endettement moyen au moment de la consolidation selon la province ou le territoire

Niveau de la dette	2002-2003	2003-2004	2004-2005
ALB.	9 713 $	10 210 $	10 606 $
C.-B.	9 623 $	10 220 $	11 007 $
MAN.	8 530 $	8 895 $	9 755 $
N.-B.	10 419 $	11 047 $	11 609 $
T.-N.-L.	11 367 $	11 826 $	12 373 $
N.-É.	11 768 $	12 385 $	13 311 $
ONT.	10 537 $	10 644 $	10 781 $
Î.-P.-É.	11 177 $	11 838 $	13 025 $
SASK.	10 428 $	11 243 $	11 632 $
YN	9 176 $	10 907 $	11 216 $
Dette moyenne	**10 265 $**	**10 628 $**	**11 051 $**

Année de prêt : du 1er août au 31 juillet.

Nota : Les chiffres représentent seulement les prêts d'études canadiens. Les emprunteurs peuvent aussi avoir des prêts provinciaux ou privés (institutions bancaires).

Endettement moyen selon le type d'établissement

Niveau de la dette	2002-2003	2003-2004	2004-2005
Universités	13 257 $	13 671 $	14 342 $
Collèges	8 373 $	8 598 $	8 845 $
Privés	8 218 $	8 131 $	8 331 $
Dette moyenne	**10 265 $**	**10 628 $**	**11 051 $**

Année de prêt : du 1er août au 31 juillet.

Nota : Les chiffres représentent seulement les prêts d'études canadiens. Les emprunteurs peuvent aussi avoir des prêts provinciaux ou privés (institutions bancaires).

Endettement moyen selon l'âge

Niveau de la dette	2002-2003	2003-2004	2004-2005
21 ans et moins	5 452 $	5 436 $	5 704 $
De 22 à 25 ans	9 607 $	9 940 $	10 439 $
De 26 à 29 ans	12 981 $	13 536 $	14 010 $
30 ans et plus	12 219 $	12 685 $	13 055 $
Dette moyenne	**10 265 $**	**10 628 $**	**11 051 $**

Année de prêt : du 1er août au 31 juillet.

Nota : Les chiffres représentent seulement les prêts d'études canadiens. Les emprunteurs peuvent aussi avoir des prêts provinciaux ou privés (institutions bancaires).

Endettement moyen selon le sexe

Niveau de la dette	2002-2003	2003-2004	2004-2005
Femmes	10 434 $	10 812 $	11 257 $
Hommes	10 055 $	10 392 $	10 763 $
Dette moyenne	**10 265 $**	**10 628 $**	**11 051 $**

Année de prêt : du 1er août au 31 juillet.

Nota : Les chiffres représentent seulement les prêts d'études canadiens. Les emprunteurs peuvent aussi avoir des prêts provinciaux ou privés (institutions bancaires).

Endettement moyen selon le type d'établissement et l'âge

Niveau de la dette 2004-2005	Université	Collège	Privé
21 ans et moins	5 946 $	5 270 $	6 548 $
De 22 à 25 ans	12 689 $	8 292 $	8 309 $
De 26 à 29 ans	16 915 $	11 412 $	9 970 $
30 ans et plus	18 661 $	11 326 $	8 459 $
Dette moyenne	**14 342 $**	**8 845 $**	**8 331 $**

Année de prêt : du 1er août au 31 juillet.

Nota : Les chiffres représentent seulement les prêts d'études canadiens. Les emprunteurs peuvent aussi avoir des prêts provinciaux ou privés (institutions bancaires).

Endettement moyen selon le sexe et le type d'établissement

Niveau de la dette 2004-2005	Université	Collège	Privé
Femmes	14 602 $	9 395 $	8 162 $
Hommes	13 994 $	8 155 $	8 674 $
Dette moyenne	**14 342 $**	**8 845 $**	**8 331 $**

Année de prêt : du 1er août au 31 juillet.

Nota : Les chiffres représentent seulement les prêts d'études canadiens. Les emprunteurs peuvent aussi avoir des prêts provinciaux ou privés (institutions bancaires).

ANNEXE J

EXEMPTION D'INTÉRÊTS

Emprunteurs bénéficiant d'une exemption d'intérêts selon le type d'établissement

Type d'établissement	2002-2003	2003-2004	2004-2005
Collège	49 500	45 115	39 967
Privé	31 445	24 903	23 049
Université	46 154	46 899	45 017
Inconnu	1 136	603	155
Total	**128 235**	**117 520**	**108 188**

Année de prêt : du 1er août au 31 juillet.

Emprunteurs bénéficiant d'une exemption d'intérêts selon le sexe

Sexe	2002-2003	2003-2004	2004-2005
Femmes	80 612	72 593	69 407
Hommes	47 050	42 021	38 626
Inconnu	573	2 906	155
Total	**128 235**	**117 520**	**108 188**

Année de prêt : du 1er août au 31 juillet.

Emprunteurs bénéficiant d'une exemption d'intérêts selon le groupe d'âge

Groupe d'âge	2002-2003	2003-2004	2004-2005
21 ans et moins	8 182	7 727	8 455
De 22 à 25 ans	39 095	34 732	32 306
De 26 à 29 ans	33 367	30 823	27 492
30 ans et plus	47 581	44 233	39 935
Inconnu	10	5	0
Total	**128 235**	**117 520**	**108 188**

Année de prêt : du 1er août au 31 juillet.

Emprunteurs bénéficiant d'une exemption d'intérêts selon la province ou le territoire

Province/ territoire	2002-2003	2003-2004	2004-2005
ALB.	11 230	10 761	9 823
C.-B.	21 874	19 506	17 337
MAN.	3 625	3 124	2 709
N.-B.	9 018	7 798	6 601
T.-N.-L.	7 724	7 503	7 243
N.-É.	9 864	8 667	8 052
ONT.	57 030	53 493	50 324
Î.-P.-É.	1 124	1 057	1 098
SASK.	5 632	4 996	4 695
YN	56	51	40
Inconnu	1 058	564	266
Total	**128 235**	**117 520**	**108 188**

Année de prêt : du 1er août au 31 juillet.